



fem

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE



STRATÉGIE DE

programmation sur l'adaptation au changement climatique

POUR LE

FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS
(FONDS PMA) ET LE FONDS SPÉCIAL
POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(FONDS SPÉCIAL)

**Stratégie de programmation sur l'adaptation
au changement climatique pour le Fonds
pour les pays les moins avancés (Fonds PMA)
et le Fonds spécial pour les changements
climatiques (Fonds spécial)**



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Résumé analytique | ii |
| LE RÔLE DU FEM DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE | 1 |
| Introduction | 1 |
| Impacts du changement climatique, adaptation et vulnérabilité : Émergence d'un consensus parmi les scientifiques | 1 |
| Économie de l'adaptation et décalage entre l'offre et la demande | 1 |
| Directives de la Conférence des parties en matière d'adaptation | 2 |
| RAISON D'ÊTRE D'UNE STRATÉGIE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS POUR LES PMA ET LE FONDS SPÉCIAL | 5 |
| Suite à donner aux directives de la Conférence des parties | 5 |
| Réponse à apporter aux besoins des pays en développement et prévisibilité des ressources | 6 |
| Financements dans le cadre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial : | |
| Vers une approche-programme | 7 |
| Suite à donner aux évaluations indépendantes | 7 |
| Complémentarité entre les différents fonds pour l'adaptation | 8 |
| FINANCER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PRIORITÉ STRATÉGIQUE « ADAPTATION » ET FONDS POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES | 11 |
| L'adaptation dans la pratique | 11 |
| Un développement à l'épreuve du climat | 12 |
| Coûts supplémentaires de l'adaptation — Principes régissant l'octroi des ressources du FEM au titre du Fonds pour les PMA/Fonds spécial | 13 |
| Estimer le coût de l'adaptation | 13 |
| Caractéristiques innovantes du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial | 14 |
| STRATÉGIE D'ADAPTATION POUR 2010–2014 | 15 |
| But, impact, objectifs, résultats, portée et activités | 15 |
| Mécanisme de gestion par les résultats pour l'adaptation au changement climatique | 16 |
| Innovations envisagées pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial | 17 |
| Fonds pour les PMA | 21 |
| Activités du Fonds pour les PMA | 22 |
| Besoins de financement du Fonds pour les PMA | 24 |
| Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) | 26 |
| Activités du Fonds spécial | 27 |
| Besoins de financement du Fonds spécial | 30 |
| Les différents scénarios de financements et les résultats escomptés | 31 |
| CONCLUSION | 37 |
| ANNEXE I : COMPILATION DES DIRECTIVES DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC | 38 |
| ANNEXE II : FCCC/SBI/2009/L.27, QUESTIONS CONCERNANT LES PAYS LES MOINS AVANCÉS — PROJET DE CONCLUSIONS PROPOSÉ PAR LA PRÉSIDENTE | 40 |
| ANNEXE III : MÉCANISME DE GESTION PAR LES RÉSULTATS — ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE | 42 |
| ANNEXE IV : FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ET FONDS SPÉCIAL POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ; PRÉVISIONS DE RÉPARTITION SECTORIELLE DES FINANCEMENTS POUR LA PÉRIODE 2010-2014 | 51 |



Résumé analytique

Terres arides près de Manatuto (Timor-Leste).
La pénurie d'eau peut provoquer des sécheresses,
entraîner une désertification et susciter des conflits
entre les populations et les pays.

La Stratégie de programmation sur l'adaptation au changement climatique pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial couvre les opérations et activités prévues au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2010 et le 30 juin 2014. Elle vise principalement la mobilisation et la programmation de ressources suffisantes pour assurer le financement des activités d'adaptation relevant du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial et tient compte à cette fin : a) des instructions reçues de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; b) des besoins des pays en développement en matière d'adaptation ; c) des résultats des évaluations des fonds pour l'adaptation ; d) de l'évolution et de la diversification des sources de financement des activités d'adaptation ; e) des efforts visant à accroître le niveau et l'échelle des interventions financées par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial. La programmation proposée repose sur une approche globale fondée sur les acquis des projets d'adaptation du FEM, et notamment d'un programme pilote financé par la Caisse du FEM, et tient compte de l'expérience acquise dans la gestion du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial et des conclusions tirées de leurs évaluations initiales.

Rouage du mécanisme financier de la CCNUCC, le FEM a pour mission spécifique de venir en aide aux pays en développement. Dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, le rôle du FEM a été récemment renforcé par les facteurs suivants :

- les preuves scientifiques et empiriques des effets du changement font l'objet d'un degré de consensus et de prise de conscience sans précédent au niveau international ;
- la demande de financement des pays en développement au titre de l'adaptation au changement climatique connaît une croissance exponentielle, tout comme les coûts estimatifs de l'adaptation ;
- les parties à la CCNUCC ont donné au FEM des directives claires en matière d'adaptation, en soulignant qu'il lui incombe d'aider les pays en développement à atteindre les objectifs de la Convention, et notamment de poursuivre les efforts visant à mobiliser des ressources supplémentaires ;
- les évaluations indépendantes ont insisté sur la nécessité d'une intensification des activités entreprises et d'un accroissement massif des financements engagés, condition préalable au renforcement de l'impact des interventions ;

- on s'accorde à reconnaître que la prévisibilité de financements suffisants aux fins de l'adaptation au changement climatique est une des conditions essentielles d'un régime climatique mondial efficace.

Le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial ont été directement créés au titre de la Convention sur les changements climatiques (CCNUCC). Comme on l'a souligné lors de la Conférence des parties à la Convention tenue à Copenhague en 2009 et des réunions de négociations qui ont suivi, un financement nouveau et additionnel est nécessaire à l'appui des mesures d'adaptation. L'effet catalyseur du FEM sur la mobilisation des ressources nécessaires à l'émergence d'un mode de développement à l'épreuve du climat a été renforcé au travers de la gestion du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, qui ont été intégrés, après la quinzième session de la Conférence des parties, au mécanisme de financement rapide des activités de lutte contre le changement climatique.

Le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial, qui financent en priorité des actions d'adaptation, sont gérés et administrés indépendamment de la Caisse du FEM. La présente Stratégie préconise de :

- accroître les ressources de ces deux fonds, afin de répondre aux besoins liés à l'augmentation du volume et de l'ampleur des interventions, en s'appuyant, par exemple, sur une approche-programme et sur d'autres modalités appropriées ;
- renforcer la prévisibilité des financements, de manière à faciliter la planification des ressources à moyen terme ;
- affecter, par le biais du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, les ressources destinées à l'adaptation que gère le FEM, le Document de programmation pour FEM-5 ne couvrant pas l'adaptation.

Ce document présente, entre autres : i) une analyse du rôle du FEM en matière de financement de l'adaptation ; ii) un résumé de l'expérience acquise à ce jour par le FEM dans le domaine du financement de l'adaptation et une définition plus précise de ce que l'adaptation recouvre dans la pratique ; iii) deux stratégies de financement distinctes mais cohérentes pour les deux fonds ; iv) un cadre de gestion par les résultats, qui intègre le suivi et la présentation des résultats. Ce document donne des indications sur les formules de programmation possibles à différents niveaux de financement et sur les différents niveaux de programmation envisageables d'un Fonds à l'autre.



Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, s'est rendu dans la région du cercle polaire pour constater par lui-même les effets du changement climatique sur les icebergs et les glaciers. La visite s'inscrivait dans la campagne menée par le Secrétaire général pour pousser les États membres à négocier un accord équitable, équilibré et efficace à la Conférence sur le changement climatique organisée en 2009 à Copenhague.

Le rôle du FEM dans le domaine de l'adaptation au changement climatique

Introduction

La prise de conscience du rôle du FEM, en tant que mécanisme financier de la CCNUCC, dans le financement des mesures d'adaptation au changement climatique s'est amorcée dès la formulation des premières instructions à son intention. La Stratégie opérationnelle du FEM, adoptée par le Conseil en 1995, souligne que « *la stratégie suivie pour les activités financées par le FEM dans le domaine des changements climatiques est axée principalement sur un soutien à des mesures durables, qui limitent le plus possible les dommages causés par les changements climatiques en réduisant le risque de tels changements ou leurs effets néfastes. Le FEM financera des activités convenues et admissibles d'encouragement, d'atténuation et d'adaptation dans les pays bénéficiaires répondant aux critères d'agrément* ». La Stratégie définit notamment les « activités d'adaptation » à savoir les activités de nature à réduire au minimum les effets néfastes du changement climatique. Conformément aux directives reçues au titre de la Convention, la présente Stratégie appelle à la mise en place d'un processus par étapes visant en un premier temps le financement d'études, d'évaluations et d'actions de renforcement des capacités et, à une étape ultérieure, le financement de la mise en œuvre des mesures d'adaptation proprement dites. Cette recommandation s'inspire des dispositions des articles 4.1 à 4.4 de la Convention, qui soulignent la nécessité de financer des mesures d'adaptation spécifiques, y compris en matière d'assurance, afin d'aider les pays en développement les plus vulnérables à financer le coût de l'adaptation.

Par la suite, les parties à la CCNUCC ont convenu de créer le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) et en ont confié la gestion au FEM. Il en a résulté une augmentation régulière de la proportion des activités d'adaptation au changement climatique que le FEM finance par le biais de ces deux fonds.

Impacts du changement climatique, adaptation et vulnérabilité : Émergence d'un consensus parmi les scientifiques

Parallèlement à l'évolution des instructions reçues au titre de la Convention, l'amélioration des connaissances scientifiques sur les impacts du climat a entraîné une

prise de conscience grandissante des risques liés au changement climatique et de la nécessité d'agir face à ce phénomène. Le quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en 2007, présente une synthèse des données scientifiques de plus en plus nombreuses qui attestent d'une élévation des températures moyennes mondiales due à l'augmentation constante, depuis le milieu du XX^e siècle, des concentrations de GES d'origine anthropique. Le rapport insiste par ailleurs sur le caractère urgent des mesures à prendre pour éviter que ce phénomène ne cause des dommages irréparables aux communautés humaines, aux secteurs du développement et aux écosystèmes, en s'appuyant sur l'avis des scientifiques qui s'accordent à reconnaître que, quand bien même la communauté internationale s'engagerait à réduire massivement les émissions de GES, les impacts du changement climatique se feront encore sentir pendant de nombreuses décennies.

La recherche scientifique devrait permettre de recueillir des informations plus précises sur les impacts du changement climatique sur les systèmes terrestres, et en particulier sur les conséquences de ces impacts pour les sociétés humaines et les économies. La hausse des températures, aussi modeste soit-elle, influe sur de très nombreux processus biophysiques, dont beaucoup sont mal compris ou liés par des relations complexes. Ainsi, les premiers résultats des travaux de recherche sur l'impact du changement climatique sur les océans indiquent qu'une hausse des températures de 2°C suffirait probablement à entraîner des perturbations irréversibles aux effets catastrophiques sur la vie marine.

Ce dont on est sûr, c'est que le changement climatique a d'ores et déjà des effets néfastes, et que les pays les plus vulnérables et les communautés les plus pauvres des pays en développement seront les plus durement touchés et les plus démunis face aux effets de ce phénomène.

Économie de l'adaptation et décalage entre l'offre et la demande

Les évaluations préliminaires du coût de l'adaptation présentées dans plusieurs études récentes aboutissent toutes aux mêmes conclusions : le changement climatique est un phénomène continu qui aura

ENCADRÉ 1 TRAVAUX DE RECHERCHE DU FEM SUR L'ÉCONOMIE DE L'ADAPTATION

Pour mieux cerner les risques climatiques et le type d'interventions à engager pour y faire face, le FEM a cofinancé, avec McKinsey & Company, une étude sur l'économie de l'adaptation au changement climatique réalisée en partenariat avec le PNUE, Swiss Re et la Fondation Rockefeller. Un cadre analytique élaboré spécifiquement aux fins de cette étude a été appliqué dans des pays développés et en développement, par le biais d'une série d'études de cas. Le cadre permet de définir les domaines dans lesquels un pays donné est le plus exposé, la nature des risques qu'il encourt et l'ampleur des pertes à prévoir, et de déterminer les mesures d'adaptation que le pays doit envisager de prendre, en tenant compte des coûts et avantages, pour la société toute entière, de la mise en œuvre de ces mesures. Les mesures proposées peuvent ensuite être intégrées aux stratégies nationales d'adaptation.

Les résultats préliminaires permettent déjà de dégager des informations de première importance. Ainsi, au Mali, l'étude a porté sur les risques liés au déplacement des zones climatiques (qui peut entraîner notamment une modification des températures et des précipitations moyennes) et a permis de modéliser les pertes en récolte et en bétail pour chacune des deux hypothèses de trajectoire de croissance retenues. Selon le scénario climatique le plus pessimiste, la valeur des cinq principales cultures diminuerait de 18 % et celle du bétail de 7 %. Les mesures d'adoption proposées s'appuient sur le PANA du Mali et peuvent être réparties en deux principales catégories : 1) les mesures visant à optimiser le choix des sites de mise en œuvre et la nature des activités d'adaptation ; 2) les mesures techniques d'adaptation du système d'utilisation des terres. La mise en œuvre d'un panachage de mesures entrant dans ces deux catégories présentera vraisemblablement des avantages supérieurs aux pertes qui pourraient résulter du déplacement des zones climatiques. Si l'on ne tient pas compte de sources de revenus supplémentaires (cultures de rente, par exemple), les mesures de type comportemental de faible technicité comme le travail superficiel du sol, le zai (qui consiste à planter des graines dans des trous afin de forcer l'eau de pluie à pénétrer dans le sol), la culture suivant les courbes de niveau et l'aménagement de puits ouverts semblent être les méthodes les plus efficaces au regard de leur coût. De même, l'analyse indique que les vaccins sont le moyen le plus économiquement efficace de lutter contre les effets du changement climatique sur le bétail.

inévitablement d'autres effets sensibles à l'avenir. Les coûts de l'adaptation sont difficiles à évaluer, dans la mesure où ils dépendent de nombreux facteurs, parmi lesquels le scénario d'atténuation envisagé, le moment où les mesures d'adaptation sont appliquées à l'échelle locale et leurs modalités de mise en œuvre, mais tout porte à croire qu'ils seront globalement élevés. À titre d'exemple, la CCNUCC, dans un rapport intitulé *Investment and Financial Flows to address Climate Change*, estime qu'en 2030, les investissements et les flux financiers supplémentaires qu'exigeront les mesures d'adaptation seront de l'ordre de plusieurs dizaines de milliards de dollars.

Lors du débat sur les pays les moins avancés organisé à l'occasion de la quinzième session de la Conférence des parties, plusieurs pays ont cité le document intitulé *Support needed to fully implement national adaptation programs of action (NAPAs)*¹, préparé par le Groupe d'experts des pays les moins avancés, et dans lequel on indique qu'il faudra disposer de ressources financières d'un montant de 1,93 milliard de dollars au moins pour mettre en œuvre pleinement les priorités définies dans les PANA². Ces chiffres montrent que la demande des pays en développement qui plaident en faveur d'un très fort accroissement du montant et de la prévisibilité des ressources consacrées à l'adaptation au titre de la Convention, de ses fonds et de son mécanisme financier, est pleinement justifiée, et les conclusions d'études attestant que le changement climatique influe d'ores et déjà sur le quotidien des plus pauvres et des plus vulnérables ne font que confirmer cette analyse. Il demeure que l'adoption de mesures immédiates d'adaptation sera beaucoup moins coûteuse que les interventions qu'il faudrait engager pour corriger *a posteriori* les dommages potentiels causés par le changement climatique.

Directives de la Conférence des parties en matière d'adaptation

Ces 15 dernières années, le FEM a reçu de la Conférence des parties à la CCNUCC de très nombreuses directives en matière d'adaptation (annexe I). Toutefois, ces directives ont considérablement évolué depuis l'adoption de la démarche par étapes (première et quatrième Conférences des parties), notamment à partir de la septième Conférence des parties (Marrakech, 2001), au cours de laquelle le FEM a reçu pour instruction de financer des *projets pilotes ou témoins afin de montrer comment la planification et l'évaluation des mesures d'adaptation peuvent se concrétiser sous forme de projets utiles*, et d'assurer la gestion de nouveaux fonds pour les changements climatiques, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques.



Le point d'eau utilisé par les habitants du village de Pessuapa (Colombie) est de moins en moins abondant. Ces dernières années, le changement climatique a entraîné des pénuries d'eau particulièrement sévères sur le territoire aride du peuple autochtone Wayuu dans le nord-est de la Colombie.

Face aux inquiétudes grandissantes des scientifiques et au nombre croissant de preuves empiriques de l'évolution du climat, la Conférence des parties a récemment formulé à l'intention du FEM³ des directives qui mettent davantage l'accent sur l'adaptation (annexe II). Ces directives ont trait aux impacts du changement climatique à la fois sur les activités humaines et le développement et sur les écosystèmes vulnérables, et se veulent une première réponse aux évaluations indiquant que le coût estimatif des mesures d'adaptation à mettre en œuvre dans les pays en développement devrait se chiffrer en dizaines de milliards de dollars.

À la suite de la création, en 2001, du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial sur décision de la Conférence des parties à sa septième session, le FEM, en sa qualité de mécanisme financier de la Convention, a été prié de gérer ces deux fonds. C'est donc le FEM qui assure actuellement, conformément aux directives reçues de la Conférence des parties, et en plus des opérations de type classique qu'il mène dans le cadre de sa Caisse, la gestion de ces deux fonds indépendants, destinés en priorité au financement des mesures d'adaptation. Pour éviter tout double emploi entre la Caisse du FEM et les deux nouveaux fonds, il est proposé d'affecter tous les financements destinés à des mesures d'adaptation via le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial.

¹ http://unfccc.int/files/cooperation_support/least_developed_countries_portal/ldc_expert_group/application/pdf/ldc_support_needed_091209.pdf

² FCCC/SBI/2009/L.27, Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par la Présidente — Quinzième session de la Conférence des parties, Accord de Copenhague.

³ FCCC/SBI/2009/L.27, Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par la Présidente — Quinzième session de la Conférence des parties, Accord de Copenhague.



Les pluies de mousson ont provoqué de fortes inondations dans la province du Pendjab près de la ville de Multan (Pakistan).

Raison d'être d'une stratégie de financement pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial

Il convient d'accroître massivement les ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. À cet égard, la proposition visant à aligner le processus de reconstitution des ressources du FEM sur celui des fonds pour les changements climatiques repose sur cinq considérations fondamentales :

- suite à donner aux directives de la Conférence des parties ;
- réponse à apporter aux besoins des pays en développement et prévisibilité des ressources ;
- transition vers la prochaine étape de l'allocation des ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial — adoption d'une approche-programme ;
- suite à donner aux évaluations indépendantes de la priorité stratégique « adaptation au changement climatique » et du Fonds pour les PMA ;
- complémentarité entre les différents fonds pour l'adaptation.

Suite à donner aux directives de la Conférence des parties

Les principales raisons ayant conduit la Conférence des parties à donner au FEM des directives lui conférant des responsabilités financières et opérationnelles en matière de financement de l'adaptation peuvent se résumer comme suit :

- En 2001, la Conférence des parties, à sa septième session, a demandé au FEM de financer, sur les fonds de la Caisse, des activités pilotes et des projets témoins d'adaptation au changement climatique et de gérer deux fonds volontaires axés sur l'adaptation : *le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)*.
- Conformément à ces directives, le Conseil du FEM a approuvé en 2003 un financement d'un montant de 50 millions de dollars en faveur d'un programme pilote d'adaptation relevant du domaine d'intervention « changement climatique » : la *priorité stratégique « adaptation »*, qui devait être mise en œuvre durant FEM-3/FEM-4. Les ressources affectées en vue de la phase pilote de la priorité stratégique ont été engagées, le Bureau de l'évaluation du FEM a réalisé une évaluation

indépendante (voir le document GEF/ME/C.39/4), et la Conférence des parties a approuvé la création de deux nouveaux fonds d'affectation spéciale distincts, *le Fonds pour les pays les moins avancés (Fonds pour les PMA) et le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)*.

- Lors de la douzième session de la Conférence des parties, tenue à Nairobi, le groupe des pays en développement a insisté sur la nécessité de disposer d'un mécanisme financier favorisant un plus juste équilibre entre atténuation et adaptation. Les pays en développement ont notamment remis en question la capacité du FEM à répondre de manière adéquate aux besoins des pays en développement en matière d'adaptation conformément aux directives reçues de la Conférence des parties. Des critiques allant dans le même sens ont été entendues lors des Conférences des parties tenues tout récemment. Pour répondre aux attentes de la Conférence des parties et aux besoins des pays en développement, le Secrétariat propose de reconstituer les ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, dont le mode de gouvernance, la structure et les modalités opérationnelles sont particulièrement bien adaptés au financement d'activités d'adaptation, dans le cadre d'un programme global d'adaptation tant financier qu'opérationnel.
- L'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa vingt-sixième session, sans pour autant prendre de décision, « a jugé nécessaire que le FEM poursuive ses efforts afin de mobiliser des ressources supplémentaires pour soutenir, au moyen du Fonds pour les pays les moins avancés, les activités prévues dans les programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) »⁴. Lors de la dernière Conférence des parties à la CCNUCC, les Parties ont estimé qu'il était urgent de financer des actions concrètes d'adaptation afin de réduire les effets néfastes du changement climatique. La Conférence a notamment mis l'accent sur « le renforcement des initiatives et la nécessité d'instaurer de toute urgence la coopération au plan international sur l'adaptation, afin de garantir la mise en œuvre de la Convention », en favorisant et en appuyant des mesures d'adaptation visant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la capacité d'adaptation des pays en développement, en particulier les plus vulnérables, et notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en

⁴ FCCC/SBI/2007/L.2, "Least Developed Countries Fund. Draft conclusions proposed by the Chair."

⁵ FCCC/SBI/2009/L.27, Questions concernant les pays les moins avancés. Projet de conclusions proposé par la Présidente — Quinzième session de la Conférence des parties, Accord de Copenhague.



Les îles basses du Pacifique sont à la merci d'une élévation du niveau de la mer

développement et les pays africains⁵. La Conférence a par ailleurs estimé qu'un « financement accru, nouveau et additionnel, prévisible et adéquat ainsi qu'un meilleur accès à celui-ci devraient être fournis aux pays en développement, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, pour permettre et soutenir une action renforcée concernant [...] l'adaptation [...] »⁶.

- L'Organe subsidiaire de mise en œuvre, à sa trente-et-unième session, après avoir débattu des questions relatives à l'article 4 de la Convention et aux pays les moins avancés, et sans pour autant prendre de décision, a salué « les mesures prises par le FEM et ses Entités d'exécution pour améliorer le traitement des demandes de financement de l'exécution des projets de PANA par le Fonds pour les pays les moins avancés et le dialogue constructif engagé entre les PMA, le Groupe d'experts et le FEM et ses Entités d'exécution en vue de renforcer l'appui à l'établissement et à la mise en œuvre des PANA »⁷;
- S'agissant du Fonds pour les PMA, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre⁸, à sa trente-et-unième session, a par ailleurs insisté sur la nécessité de disposer de ressources financières d'un montant de 1,93 milliard de dollars au moins pour mettre en œuvre pleinement les priorités définies dans les PANA, comme le souligne le document récemment établi par le Groupe d'experts des pays les moins avancés⁹. Le projet de conclusions proposé par la Présidente de la quinzième session de la

Conférence des parties tenue en 2009, s'il ne fait état d'aucune décision, contient néanmoins des directives supplémentaires à l'intention du FEM, qui est notamment prié de continuer de fournir un soutien accru aux pays en développement en vue de la préparation et de la pleine mise en œuvre, au titre du Fonds pour les PMA, de leurs Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA). *Le texte intégral des directives de la Conférence des parties figure à l'annexe II.*

Réponse à apporter aux besoins des pays en développement et prévisibilité des ressources

À l'heure actuelle, les ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial sont très limitées au regard de l'urgence des besoins des pays vulnérables en matière d'adaptation, estimés à quelque 2 milliards de dollars pour le seul Fonds pour les PMA (voir le document intitulé *Support needed to fully implement National Adaptation Programs of Action (NAPAs)*¹⁰). Le FEM est parfaitement capable de gérer des ressources beaucoup plus importantes, comme il le fait déjà dans le cadre de sa Caisse. En disposant de moyens plus adaptés à l'ampleur des besoins en matière d'adaptation, le FEM et les bailleurs de fonds seraient mieux à même d'honorer leurs engagements au titre de la Convention. Cet argumentaire est exposé en détail dans les sections « Besoins de financement ».

Par ailleurs, le manque de prévisibilité des ressources financières a considérablement limité la performance du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. Contrairement au FEM, dont les ressources sont reconstituées tous les quatre ans, les deux fonds sont alimentés par des contributions volontaires, hors de tout calendrier régulier de reconstitution des ressources. Les pays et les organismes qui appuient les actions financées par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial doivent pourtant être informés suffisamment à l'avance du montant des ressources disponibles pour être en mesure de planifier leurs projets, et plus encore leurs programmes, ce qui s'avère impossible lorsque les ressources sont mobilisées au cas par cas en quantités relativement modestes.

Dans le même temps, l'approche-projet suivie jusqu'à présent par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial devrait être en partie abandonnée au profit d'une approche-programme qui permettra d'étendre l'échelle et la portée des activités financées, conformément aux attentes des bailleurs de fonds et des bénéficiaires. Cette approche programme sera de surcroît facilitée par les nouvelles procédures adoptées pour FEM-5, mais elle ne sera envisageable que si le volume des financements disponibles augmente sensiblement (voir la section suivante).

Financements dans le cadre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial : Vers une approche-programme

La structure de financement proposée aura notamment pour effet de favoriser l'adoption d'une approche privilégiant le financement de programmes d'adaptation, contrairement à la pratique suivie jusqu'à présent. À ce jour, les financements accordés par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial étaient principalement destinés à des projets pilotes, et les activités financées avaient pour principal objectif de montrer comment les mesures d'adaptation peuvent être concrètement mises en œuvre dans des secteurs précis et à l'échelle régionale. Cette phase pilote a été particulièrement riche d'enseignements et a contribué à l'élaboration d'une approche nationale de l'adaptation au changement climatique dans plusieurs pays en développement. Elle devrait donc tout naturellement déboucher sur une intensification des activités d'adaptation à l'échelle nationale et mondiale.

Au cours de cette seconde phase de financement, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial vont donc s'écarter de l'approche-projet et financeront l'élargissement des activités d'adaptation à l'échelle requise pour favoriser un développement à l'épreuve du climat dans les secteurs, les domaines d'intervention prioritaires, les pays et les régions les plus vulnérables.

Les plateformes-cadres soumises pour financement au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial cadreront avec les réformes approuvées pour FEM-5 et le nouveau cycle de projet simplifié. Cette phase donnera vraisemblablement lieu à la poursuite des investissements en faveur d'activités d'adaptation concrètes, mais se traduira également, dans des proportions bien plus importantes que ce n'est actuellement le cas, par la mise en place de mécanismes de soutien qui permettront d'aider les pays à intégrer l'adaptation aux politiques et plans nationaux, de manière à créer les capacités nécessaires à l'absorption et à l'utilisation des technologies d'adaptation transférées, et d'enclencher un processus favorisant l'adoption de modes de développement économique à l'épreuve du changement climatique. Pour aboutir, cette phase d'intensification et d'intégration exigera à la fois une augmentation du montant total des ressources financières disponibles et une bien plus grande prévisibilité des ressources. C'est pour répondre à ces besoins qu'il est demandé de porter à 1 milliard de dollars les ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial.

Suite à donner aux évaluations indépendantes

En septembre 2009, a été publiée une évaluation du Fonds pour les PMA intitulée *Evaluation of the Least Developed Countries Fund (LDCF) for Adaptation to Climate Change*, réalisée conjointement par l'Agence danoise de développement international (DANIDA) et le Bureau de l'évaluation du FEM. L'évaluation présente et analyse les résultats et enseignements qui se dégagent des activités de financement et de promotion de l'adaptation au changement climatique menées avec l'aide du Fonds pour les PMA dans les pays les moins avancés. L'évaluation a été soumise pour la première fois au Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial à sa septième session en novembre 2009 dans les documents GEF/LDCF.SCCF.7/5 et GEF/LDCF.SCCF.7/inf.4, et la réponse initiale de la direction a fait l'objet du document GEF/LDCF.SCCF.7/inf.5.

Le FEM a pris un certain nombre de mesures pour assurer le suivi des conclusions et recommandations du rapport d'évaluation. Ces 12 derniers mois, le Secrétariat du FEM s'est activement employé à donner suite aux recommandations du rapport d'évaluation et à répondre à toutes les préoccupations qui y sont exprimées. Le FEM a notamment simplifié le cycle des projets financés par le Fonds pour les PMA et renforcé les liens avec les PMA ; il a également élaboré et diffusé à l'intention des PMA des supports d'utilisation plus facile sur les modalités d'accès aux ressources du Fonds pour les PMA. La DANIDA a pris acte de ces efforts dans un memorandum de suivi publié en mai 2010 et intitulé *Review of the follow up on the LDCF evaluation and information update on*

⁶ Ibid

⁷ Ibid

⁸ Ibid

⁹ http://unfccc.int/files/cooperation_support/least_developed_countries_portal/ldc_expert_group/application/pdf/ldc_support_needed_091209.pdf

¹⁰ Ibid

the LDCF and SCCF (voir GEF.LDCF.SCCF.9/inf.7). La principale critique formulée à l'encontre du Fonds pour les PMA demeure le caractère insuffisant des ressources disponibles pour répondre aux besoins immédiats les plus urgents des PMA.

Le Bureau de l'évaluation du FEM a réalisé récemment une évaluation indépendante de la priorité stratégique « adaptation » (instituée antérieurement à la création du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial), dont les conclusions présentent un intérêt pour les deux fonds. Le rapport, demandé par le Conseil à sa trente-huitième réunion, en novembre 2008, fournit une évaluation indépendante de la priorité stratégique, de sa mise en œuvre et de la qualité des projets, et tire un certain nombre d'enseignements relatifs aux moyens d'accroître la résistance aux chocs climatiques des projets financés par le FEM.

Les principales conclusions de l'évaluation montrent que la priorité stratégique « adaptation » a rempli son rôle, à savoir « mettre sur pied des projets pilotes ou des projets de démonstration pour montrer comment la planification et l'évaluation des stratégies d'adaptation peuvent déboucher sur des projets concrets vraiment utiles, et peuvent être intégrés dans la politique et les plans de développement durable des pays, sur la base des informations fournies dans les communications nationales ou d'études nationales approfondies, y compris des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, et conformément à la démarche par étapes approuvée par la Conférence des parties dans sa décision 11/CP.1 »¹¹. L'évaluation souligne par ailleurs que la priorité stratégique a également pu faire en sorte que les projets financés respectent les principes de la Caisse du FEM, y compris les critères relatifs au surcoût et aux effets positifs des projets sur l'environnement mondial. Il ressort également de l'évaluation que le portefeuille de projets relevant de la priorité stratégique se caractérise par une diversité suffisamment représentative, tant en ce qui concerne les secteurs que les thèmes et les régions couverts. Les projets cadrent généralement bien avec les objectifs de la priorité stratégique, et notamment avec les critères énoncés dans les Directives opérationnelles¹² qui s'y appliquent, et que la plupart des mesures d'adaptation financées ont été utiles « en tout état de cause ».

Les enseignements et recommandations tirés de ces exercices d'évaluation ont été intégrés à la présente Stratégie et seront pris en compte dans l'administration et l'utilisation des ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. À la lumière des conclusions des évaluations, la Stratégie préconise un accroissement approprié des ressources disponibles au titre des deux fonds.



Complémentarité entre les différents fonds pour l'adaptation

Le FEM finance des activités d'adaptation par le biais des fonds d'affectation spéciale indépendants et distincts mais néanmoins complémentaires dont il assure la gestion : le Fonds pour les PMA, le Fonds spécial et la Caisse du FEM. Il fournit par ailleurs, à titre provisoire, des services de secrétariat au Conseil du Fonds pour l'adaptation. Aussi importe-t-il de bien cerner les différences et les complémentarités entre les fonds pour l'adaptation gérés par le FEM et les autres fonds pour l'adaptation.

Comme indiqué précédemment, le FEM peut s'acquitter pour le moment de son mandat en matière d'adaptation par le seul biais du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, puisque les effets positifs sur l'environnement mondial requis au titre de la Caisse du fonds peuvent être obtenus grâce à des projets et programmes réduisant la vulnérabilité des écosystèmes d'importance mondiale. Ces projets peuvent être financés à la fois par le Fonds spécial (qui finance des projets dans les domaines prioritaires définis par la Conférence des parties à la CCNUCC, parmi lesquels la protection des écosystèmes vulnérables) et par le Fonds pour les PMA, conformément aux priorités recensées dans les PANA.



Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon (debout), tient une conférence de presse pour lancer le Groupe consultatif de haut niveau sur le financement des opérations dans le domaine du changement climatique. La mission du Groupe consultatif est d'accélérer l'octroi de concours financiers aux pays en développement qui luttent contre le changement climatique. L'ancien premier ministre britannique Gordon Brown et le premier ministre éthiopien Meles Zenawi ont dirigé le Groupe.

Les projets pilotes d'adaptation financés par la Caisse du Fonds dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation » témoignent de l'importance qu'il y a à programmer des mesures d'adaptation dans les autres domaines d'intervention du FEM (diversité biologique, eaux internationales, dégradation des sols, notamment). Conformément à la priorité accordée pendant FEM-5 à l'adoption de démarches transsectorielles intégrées dans le domaine des ressources naturelles, on s'emploiera, dans les cas où les pays ont tout intérêt à relier les mesures d'adaptation au changement climatique à d'autres interventions du FEM axées sur les ressources naturelles, à tirer parti des synergies entre les conventions, à engager les réformes sectorielles requises et à mettre en œuvre des approches-programmes. Les interventions portant sur la sécurité alimentaire, les ressources en eau et les eaux côtières sont particulièrement complexes et gagneraient à s'appuyer sur des stratégies intégrées.

S'agissant du Fonds pour l'adaptation, dans la mesure où tous les fonds d'affectation spéciale ont pour priorité absolue de financer des mesures d'adaptation, il existe en théorie un risque de chevauchement. Toutefois, il importe de rappeler que le Fonds pour les PMA a été créé en réponse aux besoins particuliers des PMA parties à la Convention dans des domaines qui ne se limitent pas uniquement à l'adaptation, et qu'il restera probablement le principal mécanisme financier de

mise en œuvre des PANA. Le Fonds spécial, de son côté, finance, outre l'adaptation, trois autres types d'intervention : le transfert de technologies, l'appui sectoriel et la diversification économique. De nombreux autres facteurs font de ces différents mécanismes financiers des outils uniques en leur genre, très différents les uns des autres de par leurs mandats et leurs modes opératoires respectifs.

Premièrement, les directives reçues au titre de la CCNUCC (Fonds pour les PMA et Fonds spécial) et du Protocole de Kyoto (Fonds pour l'adaptation) imposent clairement de séparer les trois Fonds. Deuxièmement, trois facteurs particuliers confèrent au Fonds pour l'adaptation un statut particulier : ses sources de financement ; la composition de son organe directeur ; et le mécanisme d'accès direct. Par ailleurs, alors que le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial sont régis par des modalités de financement des projets bien établies que tous les actionnaires et intervenants concernés connaissent, le Fonds pour l'adaptation repose sur des mécanismes innovants, notamment en matière de financement de l'adaptation. Dans la mesure où les décisions définitives du Conseil du Fonds pour l'adaptation concernant les Politiques et modalités opérationnelles et les questions connexes (normes fiduciaires, etc.) ne sont intervenues que tout récemment, d'autres critères de différenciation des Fonds pourraient être établis à l'avenir. Dans le même temps, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial continueront de fonctionner comme ils l'ont toujours fait et de mobiliser des ressources selon des modalités classiques, mais pourront au besoin faire appel à des démarches plus novatrices comme celles proposées dans les sections précédentes.

Outre les mécanismes financiers établis au titre de la CCNUCC, d'autres dispositifs de financement de l'adaptation ont été créés, comme le Programme pilote de protection contre l'impact du changement climatique (PPCR), qui fait partie des Fonds d'investissement climatiques gérés par la Banque mondiale, et les financements pour l'adaptation en Afrique, gérés par le PNUD. Ces dispositifs sont dotés de caractéristiques qui les distinguent du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, dont ils sont ainsi pleinement complémentaires. À titre d'exemple, ils financent principalement des projets d'adaptation dans les pays ciblés, alors que le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial ont pour mandat de financer des mesures d'adaptation dans tous les pays pouvant prétendre à un financement au titre de la Convention. L'objectif affiché est de tirer pleinement parti des synergies entre ces différents mécanismes financiers et de réduire le risque de chevauchement. Ainsi, la Banque mondiale et le PNUD ont élaboré des programmes qui s'appuient sur l'expérience tirée des projets financés par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial.

¹¹ Décision 6/CP.7 de la Conférence des parties à la CCNUCC.

¹² GEF/C.27/inf.10



Financer l'adaptation au changement climatique : priorité stratégique « adaptation » et fonds pour les changements climatiques

Dans le cadre des activités d'adaptation pilotes financées par la Caisse du FEM, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial, le FEM a financé la mise en œuvre sur le terrain de mesures d'adaptation concrètes dont il a tiré de précieux enseignements quant aux mesures de nature à réduire la vulnérabilité des secteurs clés du développement comme l'agriculture, l'eau et la santé. À ce jour, plus de 90 projets d'adaptation ont été approuvés pour financement (au titre du Programme de travail et par la DG), dont 26 au titre de la priorité stratégique « adaptation », 42 du Fonds pour les PMA et 24 du Fonds spécial. Pourtant, les ressources disponibles demeurent extrêmement limitées — à ce jour, le montant des contributions annoncées s'élève seulement à 292 millions pour le Fonds pour les PMA et à 167 millions* pour le Fonds spécial. Les ressources destinées à la priorité stratégique « adaptation » ont été entièrement engagées, et les demandes d'aide des pays les plus vulnérables demeurent en grande partie insatisfaites. De même, les ressources du Fonds spécial ont pratiquement toutes été allouées, et la capacité à mobiliser les financements requis aux fins des projets en préparation sera fonction du montant des ressources dont disposera le Fonds spécial dans le moyen terme.

L'expérience et les enseignements tirés de ces programmes et projets ont été déterminants et ont notamment permis au FEM et à ses Entités d'exécution de mieux comprendre ce que recouvre l'adaptation dans la pratique, comment l'intégrer au processus de développement pour en renforcer la capacité de résistance au changement climatique et comment estimer le coût de l'adaptation. Fort de sa vaste expérience opérationnelle technique et institutionnelle, le FEM est le mieux à même de gérer des ressources plus importantes répondant aux besoins des pays en matière d'adaptation. La présente Stratégie vise à tirer parti de l'expérience qui se dégage des activités pilotes et à étendre la portée de ces activités, en dotant les fonds pour les changements climatiques de solides ressources financières.

Les évaluations initiales et les réactions des bailleurs de fonds et des pays clients vont toutes dans le même sens : l'approche-projet suivie jusqu'à présent doit être abandonnée au profit d'une approche-programme au niveau sectoriel ou national, de sorte que l'impact des ressources du Fonds pour les PMA/Fonds spécial puisse être optimisé et que l'adaptation puisse être

pleinement intégrée au processus de développement. Il ressort également de la phase initiale de gestion des deux fonds que le volume et la prévisibilité des ressources disponibles sont des éléments essentiels. Jusqu'à présent, les fonds ont principalement pâti du fait que les pays et les Entités d'exécution n'ont jamais pu prévoir et, partant, programmer le montant des ressources disponibles. Fort de ces enseignements, les participants aux récentes négociations sur le climat ont demandé que des financements supplémentaires accrus, prévisibles et suffisants soient mobilisés à l'appui du renforcement des mesures d'adaptation. La présente Stratégie prend acte de cette nécessité de disposer de ressources à la fois suffisantes et prévisibles pour financer les mesures d'adaptation.

L'adaptation dans la pratique

La mise en œuvre expérimentale d'activités témoins d'adaptation constitue l'une des principales réalisations du programme d'adaptation du FEM. Si les documents de référence sur la définition et l'évaluation des différentes formes et des différents niveaux de vulnérabilité ne manquent pas, on ne peut pas en dire autant de ceux qui donnent des exemples et définissent des orientations précises en matière de planification et de mise en œuvre des mesures d'adaptation. Cette situation tient principalement au fait que l'efficacité des mesures d'adaptation ne peut être mesurée que sur le terrain, et que seule la pratique permet de dégager des enseignements utiles. Dans certains domaines (gestion des ressources en eau et des zones côtières, par exemple), des outils transsectoriels comme la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion intégrée des zones côtières ouvrent des perspectives prometteuses du point de vue du maintien des apports en protéines liées à la consommation de poisson et de la mise en place de systèmes efficaces d'irrigation des cultures vivrières.

L'expérience acquise dans le cadre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial et des projets pilotes financés au titre de la priorité stratégique « adaptation » sont une précieuse source de connaissances pratiques et opérationnelles. Ces différents mécanismes financiers ont fourni aux pays et aux populations vulnérables, ainsi qu'au réseau des organismes partenaires du FEM qui leur sont venus en aide, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de projets pionniers d'adaptation



Au Bhoutan, où les vallées fluviales sont souvent exposées à de fortes inondations lorsque les glaciers himalayens atteignent des seuils critiques, un projet du Fonds pour les PMA a financé des mesures d'adaptation visant à renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophe dans les vallées touchées (en intégrant les risques liés au changement climatique), à abaisser artificiellement le niveau de l'eau dans les lacs glaciaires et à créer des systèmes de préalerte.

au changement climatique. Cette expérience a permis de cerner de manière beaucoup plus précise ce que recouvre l'adaptation dans la pratique et de mieux comprendre comment mettre en œuvre les mesures d'adaptation et en estimer le coût. La stratégie proposée au présent document s'inscrit dans le droit fil de ces constatations, comme on le verra ci-après.

Un développement à l'épreuve du climat

Le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial n'existent que depuis quelques années, mais de nombreuses leçons peuvent d'ores et déjà être tirées. Ces mécanismes ont été créés à l'appui de projets destinés à réduire la vulnérabilité et à accroître la capacité d'adaptation au changement climatique, en finançant la mise en œuvre de mesures d'adaptation dans le cadre des efforts visant à promouvoir *un développement à l'épreuve du changement climatique et à renforcer la*

capacité d'adaptation des écosystèmes. Le premier enseignement qui se dégage des activités menées à ce jour portent sur la manière dont on peut concrètement mettre en œuvre des mesures d'adaptation sur le terrain et utiliser les connaissances relatives à la vulnérabilité au changement climatique comme point de départ de mesures volontaristes et préventives d'adaptation. Les Entités d'exécution du FEM et les pays et populations vulnérables ont travaillé ensemble à la définition des mesures à prendre pour répondre aux besoins essentiels des populations et préserver les ressources indispensables à la poursuite du processus de développement (dans des domaines comme les ressources en eau, l'approvisionnement en eau potable, la sécurité alimentaire ou la santé) face à la menace que représentent les effets néfastes du changement climatique. Les mesures d'adaptation n'ont donc pas été appréhendées de manière isolée et s'inscrivent dans le contexte global du développement.

Pour atteindre l'objectif visé, à savoir un développement à l'épreuve du changement climatique, on a intégré les activités d'adaptation au changement climatique (en d'autres termes, les mesures de riposte contre les risques liés aux variations du climat) aux politiques, plans, programmes, activités et projets nationaux de développement. Dans le cas du Fonds pour les PMA, l'approche préconisée en vue de la mise en œuvre des PANA a consisté à intégrer les mesures d'adaptation les plus urgentes aux activités de développement des PMA, en tenant compte de la situation et des priorités économiques et sociales nationales.

À titre d'exemple, au Bhoutan, où les vallées fluviales sont exposées au risque d'inondations massives lorsque la fonte des glaciers himalayens atteint un seuil critique, un projet financé par le Fonds pour les PMA a permis la mise en œuvre de mesures d'adaptation visant à renforcer la capacité de gestion de risques de catastrophes dans les vallées touchées (notamment par l'intégration des risques liés au changement climatique), de réduire artificiellement le niveau de l'eau dans les lacs glaciaires et d'installer des systèmes de préalerte. L'intégration de l'ensemble de ces mesures aux plans de développement existants a conduit à une baisse du risque de destruction de grande ampleur auquel sont exposées les zones agricoles et a permis de prévenir/de limiter les pertes humaines et économiques.

De même, au Cambodge, un projet financé par le Fonds pour les PMA tente de réduire des vulnérabilités communes à nombre de pays du monde. Le secteur agricole cambodgien étant exposé aux risques de sécheresse et d'inondation, les mesures d'adaptation mises en œuvre portent sur les aspects suivants : formation d'experts de l'adaptation intervenant dans le cadre des équipes de vulgarisation agricole ; mise en œuvre de projets pilotes dans les communautés locales ; techniques de collecte de l'eau de pluie ; mesures de lutte contre l'érosion des sols et de préservation de la diversité génétique des ressources rizicoles ; modification de la conception des réservoirs et des canaux d'irrigation pour prévenir les risques liés à l'accroissement des débits de pointe ; et diffusion aux niveaux national et international des enseignements tirés du projet. L'exécution de ces deux projets a été confiée au PNUD.

Coûts supplémentaires de l'adaptation — Principes régissant l'octroi des ressources du FEM au titre du Fonds pour les PMA/Fonds spécial

Les mesures visant à remédier aux effets néfastes du changement climatique représentent un *coût supplémentaire* pour les pays vulnérables qui tentent d'atteindre leurs objectifs de développement. Dans le

contexte des fonds pour l'adaptation aux changements climatiques, on entend par coûts supplémentaires le surcoût induit par les mesures d'adaptation imposées aux pays vulnérables par les effets néfastes du changement climatique¹³. L'accès aux ressources du Fonds pour les PMA/Fonds spécial se justifie dès lors qu'il permet aux pays bénéficiaires d'évaluer et de couvrir les coûts de l'adaptation, à savoir *les coûts supplémentaires à prévoir par rapport à l'hypothèse d'une politique inchangée*. Les activités qui seraient mises en œuvre en l'absence de changement climatique constituent le *scénario de référence* (le *scénario normal*), et les coûts de mise en œuvre d'un tel scénario de développement sont appelés *coûts de base* (*financement hors mesures d'adaptation*). Le plan d'action modifié requis afin d'appliquer les mesures d'adaptation indispensables pour réduire la vulnérabilité et renforcer les capacités d'adaptation et, de manière générale, les capacités de résistance au changement climatique, correspond au *projet ou programme d'adaptation* financé par le Fonds pour les PMA/Fonds spécial.

Estimer le coût de l'adaptation

Le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial sont deux des premiers mécanismes financiers de ce type à avoir vu le jour. Les pays et les Agents d'exécution ont donc eu du mal, en un premier temps, à évaluer *ex-ante* les coûts supplémentaires de l'adaptation, l'élaboration de scénarios de base et d'adaptation précis étant un exercice parfois complexe qui peut demander beaucoup de temps. En conséquence, pour simplifier l'estimation de ces coûts additionnels, les pays vulnérables ont appliqué une échelle mobile, également appelée échelle proportionnelle, qui tient compte de la taille et de la nature des projets et a été conçue à l'origine pour simplifier le calcul du montant des financements accordés par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial. Si la structure financière d'un projet cadre avec les limites définies par l'échelle, on considère que le financement demandé aux fins du projet constitue une approximation acceptable du coût supplémentaire du projet. Plus récemment, les connaissances et l'expérience tirées de l'utilisation des deux fonds et de la priorité stratégique « adaptation » ont conduit à un usage plus limité de l'échelle glissante¹⁴. Les études sur les coûts de l'adaptation étant en cours, on pourra rétroactivement recueillir, après l'achèvement des projets financés par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial, des données concrètes sur les coûts de l'adaptation qui viendront enrichir l'examen global et à plus long terme des coûts de l'adaptation à l'échelle mondiale.

¹³ Aux termes de la décision 3/CP.11 de la Conférence des parties à la CCNUCC relative aux « Directives supplémentaires concernant la gestion du Fonds pour les pays les moins avancés », les « coûts supplémentaires » s'entendent des coûts qui s'imposent à un pays vulnérable pour satisfaire ses besoins immédiats d'adaptation.

¹⁴ Ce qui a eu pour avantage supplémentaire d'entraîner une augmentation des cofinancements mobilisés aux fins des projets, puisque l'échelle glissante était assortie d'orientations générales sur le volume adéquat des cofinancements à réunir, ce qui semble avoir eu pour conséquence d'en limiter le montant.



Des femmes et des enfants soudanais observent l'arrivée d'une mission des Nations Unies (UNMIS) et de dirigeants communautaires traditionnels, venus prôner la coexistence pacifique avec leurs voisins sur la route qu'ils utilisent en commun à la recherche de pâturages et d'eau.

Caractéristiques innovantes du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial

La programmation au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial présente un certain nombre de caractéristiques innovantes qui ont été testées sur le terrain et ont suscité des réactions positives de la part des différents intervenants concernés :

- **Application du principe des coûts supplémentaires :** comme on l'a vu plus haut, le principe des coûts supplémentaires est appliqué pour déterminer le montant des financements du Fonds pour les PMA/Fonds spécial, qui est défini en fonction de paramètres liés au développement, et non au regard des effets positifs potentiels sur l'environnement des projets financés, comme c'est le cas pour les opérations de type classique menées dans les différents domaines d'intervention du FEM.
- **Financement total du coût des projets d'adaptation :** dans les rares cas où il s'avère impossible de définir les activités correspondant au scénario de référence, le Fonds pour les PMA (cette disposition ne s'applique pas aux Fonds spécial) prend en charge la totalité du coût du projet d'adaptation, à condition que ce dernier ait pour objectif de répondre à des besoins d'adaptation urgents et immédiats recensés dans les PANA.
- **Cycle de projet accéléré :** tous les projets en préparation et en cours sont examinés et approuvés de façon continue. Les projets à part entière, à savoir ceux exigeant du Fonds pour les PMA des financements supérieurs à 2 millions de dollars, sont approuvés par le Conseil, l'absence d'objection valant approbation. Les projets ne sont examinés par le Conseil que si au moins quatre des membres du Conseil soulèvent des objections (le cas ne s'est toutefois jamais présenté à ce jour). Le Fonds spécial suit le cycle de projet accéléré appliqué dans le cadre de la Caisse du FEM.
- **Relèvement du plafond applicable aux projets approuvés par la DG (projets de moyenne envergure) :** selon les procédures d'approbation du Fonds pour les PMA, la DG est habilitée à approuver des projets d'un montant maximum de 2 millions de dollars et informe le Conseil de ses décisions, l'absence d'objection valant approbation. Cette disposition représente une forte augmentation du pouvoir d'engagement de la DG, normalement limité aux projets d'un montant maximum d'un million de dollars financés par la Caisse du FEM. Le Fonds spécial suit le cycle de projet appliqué dans le cadre de la Caisse du FEM.
- **Dialogue continu avec les pays bénéficiaires, et en particulier les PMA :** le Secrétariat du FEM s'emploie activement à diffuser les informations relatives aux procédures d'accès aux ressources du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. À titre d'exemple, il finance, en collaboration avec le Secrétariat de la CCNUCC, des ateliers sous-régionaux de renforcement des capacités locales en matière d'accès aux financements du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial à l'appui des mesures d'adaptation.

Stratégie d'adaptation pour 2010–2014

But, impact, objectifs, résultats, portée et activités

BUT :

Aider les pays en développement à accroître leur résistance au changement climatique en inscrivant des mesures d'adaptation à court et à plus long terme dans leurs actions, projets, programmes, plans et politiques de développement.

IMPACT :

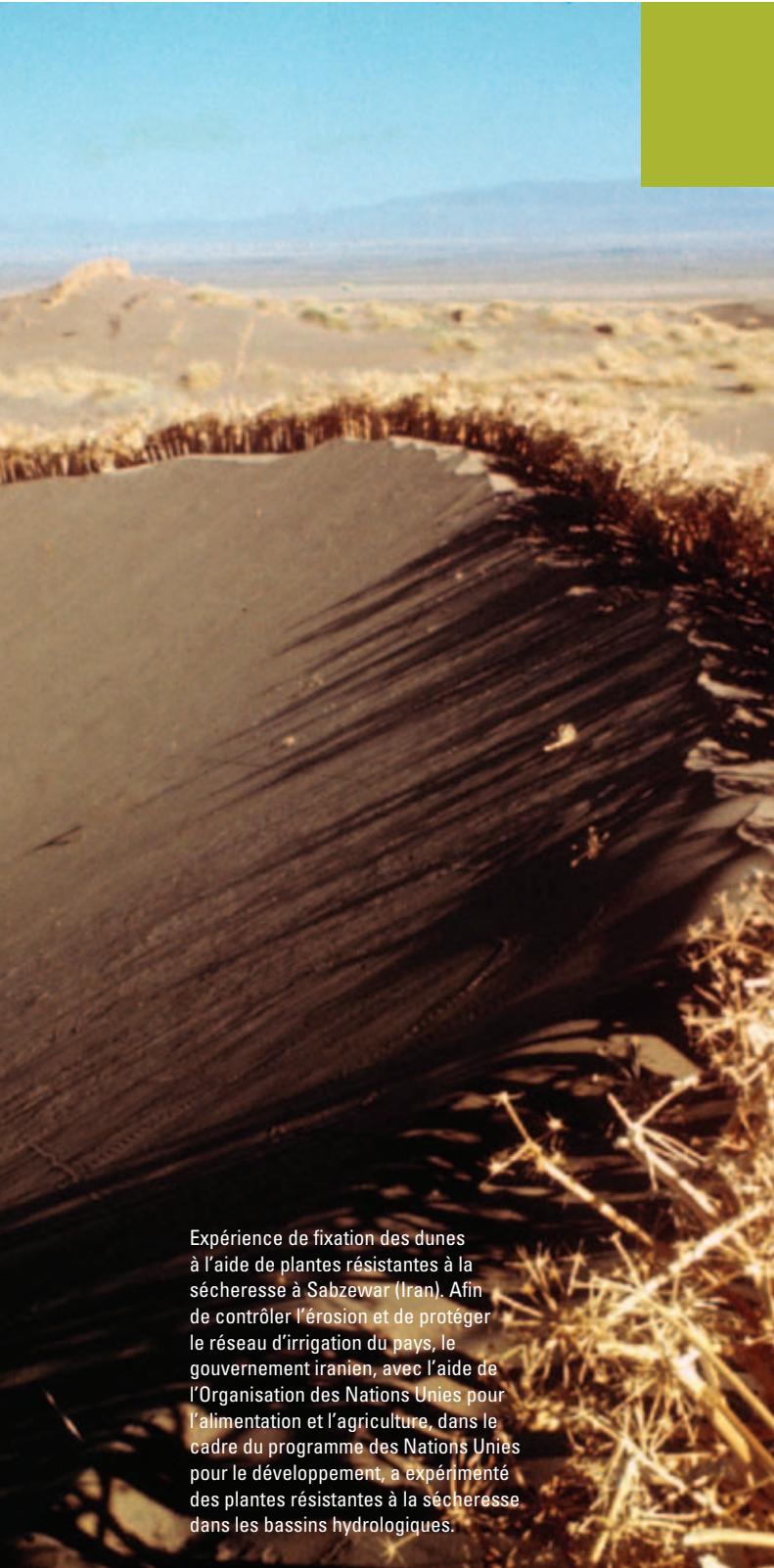
Réduire les pertes absolues résultant de la modification et de la variabilité du climat.

OBJECTIFS :

Ce but sera atteint au moyen de deux objectifs d'importance égale ; premièrement, réduire la vulnérabilité au changement climatique des secteurs, régions, pays, populations et écosystèmes ; deuxièmement, développer leur capacité d'adaptation.

RÉSULTATS :

- Intégration des objectifs d'adaptation et des dotations budgétaires correspondantes dans des plans-cadres de développement plus larges ;
- Intégration des analyses de risques et des évaluations de la vulnérabilité dans les programmes de développement et la planification des projets ;
- Mise au point et application de pratiques d'adaptation aux pressions exercées par le changement climatique sur les secteurs de développement et les écosystèmes vulnérables ;
- Élaboration et application de mécanismes de planification des interventions en cas de catastrophes dues à l'évolution et à la variabilité du climat ;
- Réduction des pertes absolues résultant du changement et de la variabilité climatiques ;
- Sensibilisation et participation des populations aux activités de prévention, de préparation et d'organisation face aux catastrophes ;
- Renforcement de la capacité des institutions à appliquer des mesures d'adaptation ;
- Diversification et consolidation des moyens de subsistance ; et,
- Renforcement de la résistance des ressources naturelles et des secteurs de développement concernés face aux chocs climatiques.



Expérience de fixation des dunes à l'aide de plantes résistantes à la sécheresse à Sabzevar (Iran). Afin de contrôler l'érosion et de protéger le réseau d'irrigation du pays, le gouvernement iranien, avec l'aide de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, dans le cadre du programme des Nations Unies pour le développement, a expérimenté des plantes résistantes à la sécheresse dans les bassins hydrologiques.



PORTÉE :

La stratégie repose sur un solide financement du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. S'ils sont dotés de ressources suffisantes, ces deux fonds voués au changement climatique seront en mesure de satisfaire une grande partie de la demande d'adaptation de certains des pays les plus vulnérables du monde.

Mécanisme de gestion par les résultats pour l'adaptation au changement climatique

La stratégie d'adaptation est assortie d'un *mécanisme de gestion par les résultats*, à adopter au stade de la

conception des projets/programmes, et à appliquer tout au long de leur phase d'exécution. Le mécanisme mis en place pour le Fonds pour les PMA /Fonds spécial s'inspire de celui élaboré pour la Caisse du FEM, avec les adaptations dictées par le mandat de ces deux fonds. Il intègre aussi les résultats de précédents travaux réalisés par le PNUD (GEF/LDCF.SCCF.2/Inf.4), le Groupe d'étude sur l'adaptation et le Bureau de l'évaluation du FEM (GEF/LDCF.SCCF.4/Inf.4). Le mécanisme de gestion par les résultats de la Caisse du FEM reposait sur la programmation des stratégies pour les domaines d'intervention pendant FEM-4 et sur les indicateurs correspondants (GEF/C.31/10). Le mécanisme de gestion présenté ici a été adapté pour tenir compte du fait que le Fonds pour les PMA et



Vue aérienne d'une plantation d'arbres dans la région du Cap-Haïtien.

le Fonds spécial ont une structure différente de celle de la Caisse du FEM, et qu'ils interviennent dans les secteurs clés rattachant l'adaptation au développement, plutôt que de se consacrer aux retombées sur l'environnement mondial et les domaines d'intervention. Le mécanisme mis en œuvre pour ces deux fonds prévoit un suivi et l'établissement de rapports à trois niveaux ; les programmes (programmes d'adaptation du Fonds pour les PMA/Fonds spécial) ; les secteurs d'intervention (secteurs et filières d'activité) ; et les projets. L'application d'un mécanisme de gestion par les résultats s'inscrit dans un processus visant à doter le Secrétariat des outils nécessaires pour évaluer dans quelle mesure les interventions des deux fonds contribuent à leurs objectifs généraux respectifs.

¹⁵ Étant entendu que la notion de cofinancement dans le contexte de l'adaptation, ne couvre pas la même réalité que pour le FEM.

Le mécanisme de gestion aura pour éléments clés des instruments de planification et de suivi. En tant que mécanismes de financement des besoins d'adaptation et des autres besoins spécifiques des pays en développement au titre de la CCNUCC, le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial tirent leur mandat de la Convention-cadre. La Conférence des parties à la Convention donne des directives au FEM qui administre ces fonds, identifie les secteurs d'action prioritaires ainsi que les modalités opérationnelles du financement, dans le cadre général défini par le mandat de chacun des fonds. Le second élément du mécanisme se rapporte au suivi de la mise en œuvre. Comme pour le portefeuille d'activités de la Caisse du FEM, le principal outil sera le *Rapport de suivi annuel* qui rendra compte des projets financés au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. Des modalités d'examen du portefeuille seront définies en vue du suivi de l'exécution et de l'état d'avancement des projets, ainsi que des progrès enregistrés aux plans suivants : renforcement de la résistance au changement climatique, réduction de la vulnérabilité, accroissement de la capacité d'adaptation aux effets pervers du changement climatique, exécution du cofinancement¹⁵, et mesures prises pour assurer la viabilité à long terme et la transposabilité des activités.

Le Secrétariat du FEM travaillera en étroite collaboration avec les Entités d'exécution, le Groupe d'étude sur l'adaptation et le Bureau de l'évaluation en vue de l'application du mécanisme de gestion proposé, notamment dans le cadre des travaux pour l'élaboration d'une liste complète d'indicateurs d'adaptation recommandés. Une description du mécanisme et de sa grille de résultats, ainsi qu'une liste indicative des indicateurs de projets par secteur/domaine d'intervention, sont également fournies. Le mécanisme de gestion par les résultats fait l'objet d'une présentation plus détaillée à l'annexe III.

Innovations envisagées pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial

Il est utile de rappeler que les fonds pour le changement climatique (Fonds pour les PMA et Fonds spécial), ont les mêmes modalités de fonctionnement que la Caisse du FEM, sauf directives contraires formulées par la Conférence des parties. Ainsi, le cycle de projet, les normes fiduciaires, les modalités de vote et les autres procédures du FEM s'appliquent intégralement au Fonds spécial. À la demande de la Conférence, le cycle de projet du Fonds pour les PMA a été simplifié. Aucun des deux fonds n'applique le Dispositif d'allocation des ressources (aujourd'hui devenu le STAR, ce dispositif ayant été conçu pour l'atténuation du changement climatique). Ils appliquent le principe du coût supplémentaire lié aux effets positifs de l'adaptation, par opposition au surcoût et aux effets positifs sur l'environnement mondial.

Sur la base de ce principe, toutes les innovations proposées au document GEF/R.5/20, *Projet de Recommandations pratiques pour la période couverte par la cinquième reconstitution des ressources de la Caisse du FEM*, pourront, s'il y a lieu, s'appliquer à l'administration du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial. C'est notamment le cas de l'ouverture à de nouvelles Entités d'exécution et de la possibilité donnée aux pays de travailler plus directement avec le Secrétariat du FEM pour préparer des plans nationaux d'adaptation, si des ressources sont allouées de façon prévisible à ces fonds.

ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE À L'ÉGALITÉ DES SEXES :

Les effets profonds du changement climatique sur les moyens de subsistance sont en relation directe avec le manque de résilience et l'importante vulnérabilité de certains groupes humains. L'évolution et la variabilité climatiques peuvent notamment endommager gravement la capacité des populations à gérer les ressources naturelles, ce qui sape leurs moyens d'existence et leur sécurité alimentaire. Ces risques constituent une menace implicite pour l'emploi, l'habitation et l'accès aux ressources de base, tout particulièrement l'eau et la nourriture. L'expérience a montré que les activités visant à consolider les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire pour les préserver des chocs extérieurs sont plus efficaces et plus efficaces lorsque la parité hommes-femmes est bien analysée et prise en compte. Comme le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial ont donné la priorité à nombre des secteurs qui sous-tendent les moyens de subsistance, tout en se focalisant sur les plus vulnérables, il est capital que la conception des projets et les fonctions de gestion axée sur les résultats reposent sur une évaluation fine des vulnérabilités, en tenant compte des réalités socio-économiques et des sexospécificités.

À mesure que les modalités et les procédures des deux Fonds se précisent, une attention croissante est portée à l'analyse de la parité hommes-femmes et des vulnérabilités chez les populations à risque. Les Entités d'exécution seront encouragées à réaliser des analyses de parité afin de déterminer les activités et responsabilités dévolues aux femmes et aux hommes, ainsi que leur accès aux ressources et à la prise de décisions. Les analyses de vulnérabilité devront impérativement tenir compte des écarts entre les sexes, et tiendront une place importante dans la conception des projets. Elles devront par exemple s'intéresser aux différentes formes que prend la vulnérabilité au changement climatique chez l'un et l'autre sexe, ainsi qu'aux atouts et compétences des hommes et des femmes, qui devront être exploités pour développer la capacité d'adaptation.



Des femmes vendent de la confiture de mangue et de patate douce dans un magasin de transformation des produits alimentaires de Bantantinng au Sénégal. Elles ont produit leurs confitures avec l'appui d'un projet de plateforme multifonctionnelle lancé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en vue d'aider femmes et filles à éviter de consacrer plusieurs heures de leur journée aux corvées de bois et d'eau.

La grille de résultats des projets du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial comprendra, s'il y a lieu, des indicateurs ventilés par sexe, notamment ceux qui ont trait aux produits et résultats des moyens d'adaptation mis en œuvre à l'appui des stratégies de subsistance des individus et des communautés. La parité hommes-femmes sera intégrée, en fonction des besoins, dans tous les cadres de résultat et dans les directives opérationnelles actualisées. Le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial tireront également parti des travaux effectués par le Secrétariat du FEM en vue de l'élaboration de directives opérationnelles spécifiques destinées à renforcer l'analyse des conditions socio-économiques et de la parité hommes-femmes, et à définir des indicateurs appropriés. Les résultats de ces travaux seront intégrés dans les exigences posées pour la conception des projets et dans les critères d'examen des projets.

Les atouts respectifs des différentes Entités d'exécution du FEM pour l'accompagnement des projets d'adaptation comptent aussi parmi les questions importantes.



Les acteurs du FEM se sont déjà entretenus de cette question. Si certaines de ces Entités font autorité en matière d'adaptation, d'autres n'ont jamais monté ou exécuté de projets ou programmes dans ce domaine, ou ont montré que la problématique développement-adaptation ne faisait pas partie de leur sphère de compétences. C'est pourquoi les partenaires du FEM, les pays membres et d'autres intervenants ont rappelé qu'il fallait élargir le réseau des Entités d'exécution pour pouvoir puiser dans un ensemble plus vaste d'acquis et de capacités. Ainsi, des organismes, tels que la Croix-Rouge internationale, qui a une expérience directe de la prévention et de la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles, ou le Programme alimentaire mondial, très présent sur le terrain où il fournit des prestations à l'appui de la sécurité alimentaire et des services de proximité en rapport avec la variabilité et le changement climatiques, sont de bons candidats à l'exécution des projets financés par le Fonds pour les PMA ou le Fonds spécial.

ENCADRÉ 2 EXEMPLE : LE PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL ET L'ADAPTATION

L'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophes jouent un rôle de premier plan dans le Plan stratégique du PAM pour la période 2008–2011. Ses programmes de réduction des risques de catastrophes, de préparation et de riposte ouvrent sur d'importantes possibilités d'intensification du développement durable. Sous la conduite des gouvernements auxquels incombe la responsabilité première de l'instauration de politiques cohérentes de prévention et d'atténuation des catastrophes, et en collaboration avec d'autres partenaires, le PAM soutient les cadres nationaux d'adaptation et de réduction des risques de catastrophes par son expérience, sa présence sur le terrain et ses programmes, afin d'aider les populations à consolider les systèmes et infrastructures essentiels à leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment au moyen de bons alimentaires, d'aides monétaires et de régimes de protection alimentaire.

Dans les pays où le PAM est établi, *l'analyse et la cartographie des vulnérabilités* aident l'Organisation, les gouvernements et les autres acteurs à identifier, dans leur zone d'intervention, les populations pauvres victimes de la faim, ainsi que la nature et les causes de ces vulnérabilités. Le Service de l'analyse de la sécurité alimentaire du PAM et son réseau, unique en son genre, d'environ 120 spécialistes en poste dans le monde entier répondent à ces questions fondamentales au moyen de quelque 90 évaluations réalisées chaque année.

Pour remédier au mieux aux impacts de la variabilité climatique, le PAM dirige des activités, telles que les programmes d'emploi ciblés rémunérés en vivres, pour construire des ouvrages de prévention des crues et de petits systèmes d'irrigation, fixer les dunes afin d'enrayer l'empiètement du désert sur les terres agricoles, planter des arbres pour atténuer les effets des inondations et des glissements de terrain, récolter l'eau et restaurer les terres épuisées.

Ces activités aident les populations vulnérables à s'adapter aux conséquences actuelles et attendues du changement climatique. En 2007, les programmes d'emploi rémunérés en vivres ou en espèces, exécutés par le PAM au profit des populations victimes de l'insécurité alimentaire, représentaient 280 millions de dollars, et ont bénéficié à 13 millions de gens. Ils ont contribué à la construction ou à la restauration de 1 579 points d'eau, 1 571 puits, 14 305 km de réseaux d'irrigation et 1 621 km de digues de protection. Ils ont permis de protéger, de mettre en culture ou de restaurer 169 884 hectares de terres agricoles, et de reboiser 152 851 hectares de terres dans le monde. Avec le soutien du FEM, ces programmes pourraient être développés et adaptés afin de mieux intégrer les besoins d'adaptation au changement climatique.



Des villageois creusent un canal d'irrigation dans le village de Dodoma en Tanzanie. La hausse des températures, l'augmentation des taux d'évaporation et les sécheresses engendrent un accroissement de la demande de moyens d'irrigation des cultures et une multiplication des famines dues aux mauvaises récoltes. Selon les prévisions, des milliards d'êtres humains souffriront du manque d'eau et de nourriture dans les années à venir, ce qui contribuera à aggraver la pauvreté, l'instabilité politique et les migrations forcées.



Fonds pour les PMA

CE FONDS PREND EN COMPTE LES BESOINS SPÉCIAUX DES PMA AU TITRE DE LA CONVENTION-CADRE ; L'ADAPTATION EST CONSIDÉRÉE COMME LA QUESTION LA PLUS PERTINENTE ; LE FONDS DOIT FINANCER LES BESOINS D'ADAPTATION LES PLUS URGENTS ET LES PLUS IMMÉDIATS DES PMA.

OBJET DU FONDS AU REGARD DE LA CONVENTION :

Le Fonds pour les PMA a été établi pour donner suite aux directives de la septième réunion de la Conférence des parties à la CCNUCC, tenue à Marrakech, en 2001. Il a pour mission de financer les projets répondant aux besoins d'adaptation urgents et immédiats des pays les moins avancés (PMA) et visant à réduire la vulnérabilité des secteurs et des ressources essentiels pour le développement national et humain (par exemple l'eau, l'agriculture, la sécurité alimentaire, la santé, la prévention et la gestion des risques de catastrophes et les infrastructures) qui ont été identifiés comme tels et jugés prioritaires dans les Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA).

PRÉPARATION DE LA PROGRAMMATION :

Les 48 PMA pouvant se prévaloir des financements du Fonds ont tous déjà reçu une aide pour préparer leur PANA. Les quatre pays restants sont diversement avancés dans la préparation de leur demande de financement à ce titre. Le FEM a déjà décaissé 12 millions de dollars pour appuyer la phase de préparation des PANA.

PRIORITÉS DE LA PROGRAMMATION :

La phase de préparation a été suivie d'une croissance exponentielle de la demande d'aide en vue de la mise en œuvre des PANA. Les priorités de programmation énoncées dans ces documents concernent les secteurs suivants ; *ressources en eau ; sécurité alimentaire et agriculture ; santé ; préparation aux catastrophes ; infrastructures ; et gestion des ressources naturelles.* L'adaptation des populations locales au changement climatique est également considérée comme une priorité transversale exigeant une attention urgente. L'amélioration de la gestion des zones côtières serait prioritaire, notamment pour les PMA et les petits États insulaires en développement.

Défi particulier de la sécurité alimentaire et des ressources en eau pour le Fonds pour les PMA

Le déficit de financement pour les actions d'adaptation est en progression rapide dans des domaines étroitement liés ; les ressources en eau, les zones côtières et la sécurité alimentaire. Depuis quelques années, le réchauffement rapide des océans influence

le régime continental des pluies et la fonte des glaces. En conséquence, les sécheresses et les inondations gagnent en gravité, le niveau de la mer s'élève, les pêcheries sont perturbées, les zones côtières sont plus vulnérables aux ondes de tempête, tandis que l'acidification résultant du piégeage excessif du carbone par les océans rongent les récifs coralliens, faisant peser de lourdes menaces sur les populations côtières. En outre, la hausse des températures, les taux d'évaporation et les sécheresses exigent une irrigation accrue des cultures, et génèrent des famines plus fréquentes du fait des récoltes déficitaires.

En termes d'adaptation, ces dégâts induits par le changement climatique constituent des défis extrêmement complexes qui viennent s'ajouter aux échecs des politiques et de la gestion dans l'hydroélectricité, l'approvisionnement en eau, l'irrigation, la pêche, la gestion des ressources en eau, y compris la problématique souvent ignorée de la gestion des eaux souterraines et des zones côtières. Les stress climatiques viennent exacerber les multiples agressions des ressources en eau et des ressources côtières, et ces problématiques doivent être abordées de manière globale, dans le cadre de l'adaptation à l'évolution climatique, pour assurer la pérennité des approvisionnements en eau potable, des protéines fournies par les ressources halieutiques, des aliments produits au moyen de l'irrigation et de l'alimentation électrique. D'après les projections, des milliards de gens souffriront de pénuries d'eau et de vivres, ce qui aura pour effet d'aggraver la pauvreté, l'instabilité politique et les migrations forcées.

Compte tenu des priorités définies dans les PANA et des demandes de financement des projets au titre du Fonds pour les PMA, la stratégie d'adaptation de ce Fonds accordera probablement une grande importance aux activités liées à l'eau et à la sécurité alimentaire. Les impacts les plus directs de l'évolution et de la variabilité climatiques continueront pour beaucoup de s'exercer sur l'agriculture et les systèmes alimentaires. La fréquence et l'intensité accrues des épisodes météorologiques ont déjà des effets néfastes sur la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation des ressources alimentaires. La hausse des températures et le recul des précipitations entraînent une baisse des rendements, contraignent à cultiver des produits de moindre valeur, et provoquent une volatilité des prix des produits. Les agriculteurs des régions frappées par l'insécurité alimentaire, notamment ceux qui sont tributaires de la production locale pour se nourrir, sont particulièrement vulnérables aux variations climatiques mondiales et aux fluctuations des prix. Même des modifications mineures des températures et des niveaux d'humidité sont une source de risques pour la sécurité sanitaire des aliments et la santé humaine, les humains,

les végétaux, les animaux et les poissons étant dès lors exposés à de nouveaux ravageurs et maladies.

Le changement climatique aggrave les conditions de vie des agriculteurs, des pêcheurs et des peuples tributaires des forêts, dont beaucoup sont d'ores et déjà victimes de l'insécurité alimentaire. Les catastrophes d'origine climatique réduisent les actifs et les débouchés qui sous-tendent les moyens de subsistance, et augmentent ainsi la proportion de gens risquant d'être confrontés à la faim, en zones rurales comme urbaines. L'exposition aux catastrophes naturelles concerne les pays en développement à 90 %, et les pauvres sont bien plus confrontés au risque de perdre leurs avoirs et leurs moyens d'existence. Comme ils ne sont pas assurés, l'insécurité alimentaire continuera de croître.

L'Afrique subsaharienne est particulièrement vulnérable à la réduction de la productivité agricole, à la détérioration des disponibilités en eau et aux risques accrus pesant sur la santé humaine, avec toutes leurs conséquences sur la nutrition, la santé et l'éducation. Ainsi, en Éthiopie et au Kenya, deux des pays de la planète les plus menacés par la sécheresse, les enfants de cinq ans ou plus jeunes ont respectivement 36 et 50 % de risque d'être sous-alimentés s'ils sont nés durant une sécheresse. L'aptitude des populations rurales à faire face aux impacts du changement climatique est fonction du contexte culturel et politique actuel ainsi que de facteurs socio-économiques, tels que la parité hommes-femmes et la répartition des avoirs du ménage.

Il est possible d'accompagner et de renforcer les pratiques assurant la pérennité de la sécurité alimentaire, ainsi que les stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de ses effets. Les stratégies de gestion des aléas climatiques et météorologiques (avec la notion nouvelle de « services climatiques », apparentée aux services météorologiques conventionnels) peuvent elles aussi appuyer les pratiques d'agriculture et de pêche durables.

Au fil de la gestion du Fonds pour les PMA, le FEM et son réseau d'Entités d'exécution ont acquis une utile expérience de terrain du financement de l'action d'adaptation, et ont tiré les enseignements des activités ayant une influence notable sur la réduction des vulnérabilités et le développement de la capacité d'adaptation des PMA et des autres pays vulnérables.

Activités du Fonds pour les PMA

Conformément aux priorités définies dans les PANA, le Fonds pour les PMA finance les activités en rapport avec les besoins d'adaptation urgents et immédiats des PMA,

ou celles dont tout retard d'exécution viendrait aggraver la vulnérabilité, ou induire des coûts plus importants à une date ultérieure. Le changement climatique exerçant son influence sur tous les secteurs du développement, les activités d'adaptation financées par le Fonds pour les PMA sont intégrées ou « systématiquement prises en compte » dans les plans de développement de chacun de ces pays.

Les quelques exemples ci-dessous montrent comment des activités en cours, ou entrant en phase de mise en œuvre, viennent répondre aux priorités définies dans les PANA et financées au titre du Fonds pour les PMA.

RESSOURCES EN EAU :

Amélioration des moyens de collecte de l'eau de pluie dans chaque village ; introduction de systèmes de riziculture intensive pour réduire la vulnérabilité à l'évolution du régime des pluies et du volume des précipitations ; modifications apportées à la conception des réservoirs et des fossés d'irrigation ainsi qu'à la gestion de ces ouvrages et des étangs naturels en vue d'une meilleure gestion des risques liés aux changements climatiques. *Développement des capacités pour l'intégration de la planification des ressources en eau dans le développement agricole (Cambodge, PNUD).*

En outre, les plans de lutte contre la sécheresse, la gestion des plaines inondables, les systèmes de préalerte, l'efficacité accrue des adductions d'eau et des techniques d'irrigation, et les réformes institutionnelles reposant sur la gestion intégrée des ressources en eau peuvent contribuer à maintenir les disponibilités hydriques et alimentaires.

Par ailleurs, la gestion intégrée des zones côtières et les approches écosystémiques de la pêche peuvent aider à réduire la vulnérabilité à de multiples catastrophes, dont l'intrusion d'eau de mer dans les sources d'eau potable, tout en préservant les approvisionnements en protéines fournis par les ressources halieutiques.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE/AGRICULTURE :

Les activités portent sur : la diversification et la rotation des cultures ; le travail du sol réduit au minimum ; l'irrigation et l'utilisation efficace de l'eau ; l'irrigation d'appoint en milieu communautaire ; le stockage des vivres ; la création d'un environnement favorable à la gestion du risque climatique ; l'élaboration et l'application des politiques ; la coordination institutionnelle ; le développement des connaissances et la sensibilisation des populations. Par exemple ; *Changement climatique ; Adaptation de l'agriculture et des moyens de subsistance en zone rurale au Malawi (BAfD).*

GESTION DU RISQUE DE CATASTROPHES/LES ACTIVITÉS COMPRENMENT :

le développement de la capacité de gestion du risque de catastrophes dans les vallées en péril ; le pompage artificiel du trop-plein des lacs glaciaires ; la mise en place d'un système d'alarme en cas de crues glaciaires. Par exemple : *Réduction des risques induits par le changement climatique et de la vulnérabilité aux risques de débordement des lacs glaciaires dans les vallées de Punakha-Wangdi et de Chamkhar, au Bhoutan* (PNUD).

GESTION DES RESSOURCES NATURELLES

(Bangladesh) — Les projets pilotes de proximité mis en œuvre portent sur i) la gestion des forêts et la restauration des mangroves et des zones humides pour assurer une protection naturelle des zones côtières ; ii) les techniques novatrices de préservation de l'eau potable ; iii) la promotion de nouveaux moyens de subsistance ; et, iv) l'amélioration des capacités institutionnelles et techniques, y compris des systèmes de préalerte.



Des villageoises brandissent leurs pioches en chantant avant d'effectuer des travaux de terrassement et d'irrigation dans une zone montagneuse destinée à être mise en culture. Ngozi (Burundi)

Ouvriers d'une ferme financée par un prêt du projet d'éradication de la pauvreté de la Grameen Bank. Bogra (Bangladesh)



Besoins de financement du Fonds pour les PMA

BESOINS DE FINANCEMENT ACTUELS ET PRÉVUS :

Selon une estimation récente du Secrétariat de la CCNUCC, les besoins de financement pour la mise en œuvre des PANA sont de l'ordre de 800 millions à 1,7 milliard de dollars. Cette estimation est sortie renforcée de la quinzième réunion de la Conférence des parties. Au vu des conclusions d'un document du Groupe d'experts du Fonds pour les PMA (*Support needed to fully implement national adaptation programmes of action — NAPAs*), chiffrant ces besoins à 1,93 milliard de dollars¹⁶, la Conférence a rappelé qu'il fallait réunir des ressources financières pour traduire pleinement dans les faits les priorités définies dans les 48 PANA. Le Fonds pour les PMA étant l'instrument expressément créé à cette fin par la CCNUCC, l'estimation des financements nécessaires aux fins de ce fonds cadre bien avec celle du Secrétariat de la Convention. Les activités à financer correspondront aux priorités définies dans les PANA, et s'organiseront autour d'une approche-programme qui tirera parti de l'acquis des projets, et optimisera les retombées de l'action menée en réduisant la vulnérabilité des secteurs de développement les plus importants et les plus exposés, et en renforçant leur capacité d'adaptation.

Prenant les PANA pour outil, une étude récemment publiée par le Secrétariat de la CCNUCC (*Investment and financial flows to address climate change ; an update*) a estimé les coûts d'adaptation des projets au moyen d'évaluations ascendantes des 38 PANA achevés. Au total, les pays concernés ont recensé environ 430 projets d'adaptation « urgents et immédiats », et le coût de 385 d'entre eux a été évalué. Selon les estimations, leur coût total est supérieur à 1,674 milliard de dollars, pour un coût moyen de quelque 2 millions de dollars par projet (à l'exception d'une opération qui se chiffre à elle seule à 700 millions de dollars). Le tableau 1 ci-après illustre la répartition sectorielle des projets identifiés dans les PANA.

En outre, selon une récente évaluation du Fonds pour les PMA, conjointement réalisée par DANIDA et le Bureau de l'évaluation du FEM, *les reconstitutions futures des ressources du Fonds pour les PMA devront être suffisantes pour financer la totalité des programmes prévus aux PANA, plutôt que la mise en œuvre de projets individuels.*

TABLEAU 1 : PROJETS DÉFINIS DANS LES PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX AUX FINS DE L'ADAPTATION, PAR SECTEUR

| Secteur | Coût total (USD) |
|-------------------------------------|----------------------|
| Ressources en eau | 841 204 099 |
| Agriculture/élevage/pêche | 357 840 182 |
| Gestion côtière/écosystèmes marins | 150 823 182 |
| Écosystèmes terrestres/biodiversité | 132 574 526 |
| Alerte précoce et prévisions | 89 531 263 |
| Santé | 46 688 000 |
| Énergie | 23 514 120 |
| Éducation | 21 729 734 |
| Assurance | 8 225 000 |
| Tourisme | 1 850 000 |
| Total | 1 673 980 106 |



Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'efforce d'aider les gardiens de troupeaux de Must (Mongolie) à recourir à des pratiques durables. Un grand nombre d'entre eux élaborent maintenant leurs propres plans d'utilisation des sols, dressent leurs cartes de conservation et mettent au point des méthodes de gestion durable de l'eau, des forêts et des pâturages. Ces méthodes améliorent les conditions de vie des éleveurs tout en protégeant la biodiversité de la région.

¹⁶ FCCC/SBI/2009/L.27, « Matters relating to the least developed countries. Draft conclusions proposed by the Chair. » — Quinzième réunion de la Conférence des parties, Accord de Copenhague.

Il est difficile de comparer les estimations des projets d'adaptation prévus dans les PANA avec les estimations globales des coûts d'adaptation, telles que celles avancées dans le rapport 2007 de la CCNUCC et ce, pour diverses raisons. Tout d'abord, les PANA n'ont pas pour objet de résoudre les problèmes d'adaptation à moyen et long terme, mais d'identifier les besoins urgents et immédiats en la matière. À ce jour, moins de 41 pays ont achevé leur PANA, et rien ne permet de penser que ceux-ci peuvent être extrapolés aux autres pays en développement. Deuxièmement, les investissements nécessaires par projet pourraient ne pas représenter les besoins annuels, mais les besoins cumulés. Enfin, il peut être difficile de déterminer dans quelle mesure le changement climatique est la cause première, ou s'il apporte la justification des investissements.

Compte tenu des enseignements livrés par le Fonds pour les PMA, il convient d'accroître notablement l'impact des projets, et de développer sur le terrain l'échelle et la portée des projets et programmes financés par le Fonds pour les PMA, au niveau sectoriel et national. Pour atteindre cet objectif, les ressources du Fonds doivent considérablement augmenter. Le processus engagé avec les PANA et les analyses fournies dans les rapports identifiant les besoins les plus urgents et immédiats resteront des étapes fondamentales qu'il conviendra d'amplifier et de répéter à l'échelon des secteurs d'activité et au niveau national. Le Fonds pour les PMA demeure le seul mécanisme créé par la Convention-cadre, et responsable devant elle, en vue de la prise en compte des besoins urgents et immédiats des PMA, et cette stratégie met en évidence les responsabilités des pays donateurs qui doivent honorer leurs engagements au titre de la Convention.

Pour conclure, et bien qu'il demeure difficile d'estimer les besoins financiers pour l'action d'adaptation dans les PMA, une somme d'au moins 600 millions de dollars devrait être mobilisée au cours des quatre prochaines années, conformément aux estimations de la CCNUCC, afin de financer les besoins d'adaptation urgents et immédiats des pays les moins avancés, et d'assurer la mise en œuvre des Programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation. Différents scénarios de financement pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial sont présentés en plus de détails au tableau 2 et à l'annexe IV.

Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial)

DANS LE CONTEXTE DE LA STRATÉGIE D'ADAPTATION DU FEM ET DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION



Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon (deuxième en partant de la droite) s'entretient avec une des victimes des récentes inondations durant une visite au centre de gestion des catastrophes mis en place par le gouvernement. Sirajganj (Bangladesh)

EN GÉNÉRAL, LE FONDS SPÉCIAL POUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (FONDS SPÉCIAL) JOUE ACTUELLEMENT UN RÔLE CHARNIÈRE, COMPTE TENU DE SON VASTE POTENTIEL DE PRISE EN CHARGE DES BESOINS D'ADAPTATION DES PAYS VULNÉRABLES.

À la différence du Fonds pour les PMA qui est spécifiquement dédié aux besoins urgents et immédiats des PMA, le Fonds spécial s'adresse à tous les pays en développement et qui sont vulnérables. Par ailleurs, il peut financer une large gamme de mesures concrètes d'adaptation, parfois sur des durées plus longues. Les projets peuvent ainsi s'inscrire dans le cadre de stratégies, de politiques et de mesures planifiées à long terme, plutôt que sur des activités à court terme.

OBJET DU FONDS AU TITRE DE LA CONVENTION :

Le Fonds spécial pour les changements climatiques (Fonds spécial) a été établi pour donner suite aux directives de la septième réunion de la Conférence des parties à la CCNUCC, tenue à Marrakech, en 2001. Il a pour rôle de financer des activités, des programmes et des mesures liées aux changements climatiques, en



complément de ceux financés par le FEM au titre du domaine d'intervention « changements climatiques », dans les domaines suivants :

- adaptation au changement climatique ;
- transfert de technologies ;
- principaux secteurs couverts ; énergie, transports, industrie, agriculture, foresterie et gestion des déchets ; et,
- diversification économique.

L'adaptation est prioritaire par rapport aux trois autres catégories. Cette note succincte présente les caractéristiques fondamentales du programme Adaptation du Fonds spécial. La stratégie d'adaptation ne concerne que le premier guichet de financement du Fonds spécial, qui traite des questions d'adaptation (a).

CRITÈRES D'ACCÈS AUX RESSOURCES DU FONDS SPÉCIAL :

Tous les pays en développement parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les

changements climatiques (CCNUCC) peuvent prétendre à des aides financières en vue d'activités d'adaptation intégrées à leur action de développement.

PRÉPARATION DE LA PROGRAMMATION :

Les ressources du programme d'adaptation du Fonds spécial ne peuvent être allouées aux activités habilitantes ayant pour seul objet d'évaluer la vulnérabilité au changement climatique, et d'identifier les besoins d'adaptation. Les projets dont le financement est sollicité visent à mettre en œuvre des activités d'adaptation au titre des domaines d'intervention prioritaires définis par la Convention-cadre.

PRIORITÉS DE LA PROGRAMMATION :

Mettre en œuvre des activités d'adaptation sans tarder, dès lors que les informations disponibles le justifient, notamment dans les domaines suivants :

- gestion des ressources en eau,
- gestion des terres,
- agriculture,
- santé,
- développement des infrastructures,
- écosystèmes fragiles, notamment montagneux,
- gestion intégrée des zones côtières,
- améliorer la surveillance des maladies et des vecteurs sur lesquels les changements climatiques ont une incidence, ainsi que les systèmes connexes de prévision et d'alerte rapide, et, à cet égard, améliorer la lutte et l'action préventive contre les maladies, et
- accompagner le renforcement des capacités, y compris des capacités institutionnelles, aux fins de la prévention des catastrophes liées au changement climatique et de l'adoption de mesures de planification, de préparation et d'intervention en cas de catastrophes de ce type, dont l'établissement de plans d'urgence, notamment en cas de sécheresses et d'inondations dans les zones exposées à des phénomènes météorologiques extrêmes.

Activités du Fonds spécial

Les activités ouvrant droit aux financements du Fonds spécial se rattachent directement aux priorités de programmation ci-dessus. Les activités d'adaptation financées à ce titre peuvent prendre des formes très diverses, y compris la réforme des politiques. Les exemples ci-dessous illustrent des activités concrètes d'adaptation en cours d'exécution au titre de l'actuel programme d'adaptation du Fonds spécial ;



Le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon (à gauche), examine une moustiquaire, outil précieux dans la prévention du paludisme, à Mwandama (Malawi), un des « villages du Millénaire ».

SANTÉ :

Mise au point de stratégies et de mesures d'un bon rapport coût-efficacité visant à réduire les risques à long terme de l'incidence du changement climatique sur des maladies telles que le paludisme ; expansion du programme Halte au paludisme et d'autres campagnes en vue de la prise en compte du changement climatique ; révision des règlements sanitaires existants, pour y inclure les risques liés aux changements climatiques. Par exemple : *Intégration du changement climatique dans la gestion des risques de santé prioritaires au Ghana (PNUD)*.

GESTION CÔTIÈRE INTÉGRÉE :

Gestion améliorée des systèmes de drainage ; mise en œuvre de mesures d'adaptation telles que l'entretien des plages sur les sites particulièrement importants ; élaboration de modèles hydrologiques ; appui institutionnel pour la mise en œuvre d'activités de gestion intégrée des zones côtières et de gestion des catastrophes (*Guyana, Banque mondiale ; Égypte, PNUD*). *Notons par ailleurs, la gestion intégrée des zones côtières qui peut contribuer à réduire la vulnérabilité à des catastrophes multiples, notamment l'intrusion d'eau de mer dans les approvisionnements en eau, et l'approche écosystémique de la pêche qui préserve les sources marines de protéines.*

GESTION DES RESSOURCES EN EAU FACE AU RECUL DES GLACIERS :

Comblant les lacunes sur les liens entre le changement climatique, le recul des glaciers et leurs incidences socio-économiques et écologiques ; développement des capacités d'appui aux politiques pour la gestion intégrée des ressources en eau et des priorités d'affectation au niveau national et communautaire ; promotion des mesures pilotes et de la gestion améliorée des ressources en eau dans l'agriculture et l'hydroélectricité ; démarches novatrices visant à satisfaire les besoins d'eau potable. *Projet régional (Bolivie, Équateur, Pérou), Banque mondiale.*

GESTION AMÉLIORÉE DES RESSOURCES EN EAU FACE AUX SÉCHERESSES, AUX INONDATIONS ET AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE :

Partage de données en temps réel et mise en place de systèmes de prévision et d'alerte hydrologique en cas de sécheresses et de crues ; protection des bassins versants ; planification de la gestion des sécheresses ; mesures de gestion des crues, des plaines inondables et de l'utilisation des terres ; emploi efficace de l'eau dans les réseaux de distribution et d'irrigation des cultures alimentaires, dans le cadre de stratégies de gestion intégrée des ressources en eau ; protection



Le glacier du Huayna Potosí, montagne de la cordillère des Andes située en Bolivie, fond à un rythme supérieur à ce qu'avaient prévu les études scientifiques. Il figure parmi les glaciers du monde qui diminuent le plus rapidement. Huayna Potosí (Bolivie)

des eaux souterraines et gestion des autres sources d'approvisionnement ; gestion durable des pêches en vue de l'adaptation au réchauffement des lacs ; *Gestion des sécheresses dans le bassin de l'Amazone, et gestion des crues et des plaines inondables dans le bassin de la Plata ; du fleuve Sénégal, et du bassin du lac Malawi (Nyassa ou Niassa).*

UTILISATION ÉVENTUELLE DES INSTRUMENTS BUDGÉTAIRES.

Compte tenu des nombreux secteurs et activités économiques qui doivent être rattachés à cette action, des politiques budgétaires et des mesures économiques à large spectre pourraient également s'ajouter à la liste des activités précitées. Même s'il faut impérativement apporter tout le soin voulu à l'analyse et au montage de ces projets, de nombreuses mesures budgétaires pourraient être engagées dans les pays vulnérables, en rapport avec leur situation et leur économie, pour leur permettre de mieux se protéger des chocs climatiques. Citons notamment ; i) les allègements fiscaux consentis pour reconstruire aux normes de protection climatique suite aux catastrophes ; ii) régimes et politiques d'assurance appuyés par l'État au profit des agriculteurs, des communautés côtières

et des autres populations vulnérables, rattachés à des investissements et à des comportements dictés par les impératifs climatiques, et iii) assistance technique apportée aux gouvernements en vue de la prise en compte des risques liés au changement climatique dans la planification de l'économie nationale, notamment dans les secteurs sensibles au climat, certains d'entre eux, tels que l'eau et les infrastructures, pouvant être placés sous le contrôle ou la propriété de l'État. Compte tenu de l'impact majeur des catastrophes climatiques, de nombreuses possibilités sont envisageables pour incorporer la gestion du risque aux décisions de planification de l'économie nationale dans la plupart des pays vulnérables, notamment les plus petits d'entre eux. Tout comme les services météorologiques, les « services climatiques » peuvent être intégrés aux systèmes nationaux de planification économique.

La participation des ministères de la planification et du développement économique sera sollicitée afin d'orienter les investissements et la planification du développement. Les pays en développement souhaitent peut-être engager un débat sur ces stratégies ou sur les mesures budgétaires connexes.

ENCADRÉ 3 DÉFI PARTICULIER DES PETITS ÉTATS INSULAIRES

Les petits États insulaires en développement (PÉID) auront un accès prioritaire aux financements du Fonds spécial étant donné *qu'ils ont systématiquement été identifiés comme étant les plus vulnérables au changement climatique*. Citons notamment le GIEC qui, dans son quatrième rapport d'évaluation, a noté que les petites îles présentent des caractéristiques qui les rendent particulièrement vulnérables aux impacts de l'élévation du niveau de la mer et aux épisodes extrêmes d'origine climatique.

Pour nombre de PEID, le changement climatique est une question de survie. Dans ces pays, l'élévation du niveau de la mer, la gestion des zones côtières, la gestion des ressources en eau et la santé humaine justifient une attention particulière. Les petits États insulaires abritent de nombreux écosystèmes critiques et uniques qui sont extrêmement vulnérables à l'évolution du climat.



L'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, prononce une allocution à l'ouverture du débat général de la réunion de haut niveau du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

Besoins de financement du Fonds spécial


BESOINS DE FINANCEMENT ACTUELS ET PRÉVUS :

Les acteurs du FEM, dont les Entités d'exécution et les pays clients, ont souligné que le principal obstacle tenait aux incertitudes entourant aujourd'hui le montant des ressources disponibles pour monter des projets dans le cadre du Fonds spécial. Ce fonds est le seul mécanisme créé en application de la Convention-cadre auquel tous les pays en développement vulnérables ont accès (par définition, seuls les PMA sont concernés par le Fonds éponyme). La demande de financement s'élève aujourd'hui à environ 100 millions de dollars par an, — pour des ressources atteignant 110 millions de dollars, dont seulement 100 millions destinés à l'adaptation — et devrait s'accroître très sensiblement dans un proche avenir. Il est à noter que les demandes de financement pourraient encore augmenter si les ressources étaient supérieures. Pour répondre à la demande et disposer de ressources prévisibles, le FEM estime que le guichet « adaptation » du Fonds spécial doit être doté de 400 millions de dollars sur quatre ans en vue du financement des activités nécessaires dans les secteurs prioritaires mentionnés plus haut. Différents scénarios de financement pour le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial sont présentés en plus de détails à l'annexe IV. Ils sont également discutés au tableau 2.

Le mandat du Fonds spécial est assez large pour couvrir la catégorie de projets jusqu'ici financés dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation » (fonds fiduciaire), tels que ceux consacrés à la vulnérabilité des écosystèmes. L'impact du changement climatique sur les récifs coralliens, les mangroves, les forêts et les autres écosystèmes vulnérables et, comme dans l'exemple ci-dessous, la biodiversité des paysages agricoles d'importance mondiale comptent parmi les domaines auparavant financés dans le cadre de la priorité stratégique « adaptation », et qui pourraient aujourd'hui être portés par le Fonds spécial.

ACTIVITÉS D'ADAPTATION EN VUE DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ AGRICOLE :

Les services de vulgarisation sont dotés des capacités nécessaires pour apporter des informations et des conseils utiles aux agriculteurs afin de préserver la biodiversité agricole et de la protéger efficacement contre les risques climatiques ; des pratiques favorisant l'adaptation sont mises au point et présentées dans les exploitations agricoles, notamment les systèmes de collecte de l'eau, la conservation des sols, l'aménagement de terrasses de protection contre les crues ; la réintroduction de variétés locales résistantes aux stress ; l'amélioration de l'accès aux prévisions saisonnières pour les agriculteurs ; la conclusion d'accords entre les agriculteurs, les groupements



Des membres du Conseil de sécurité des Nations Unies visitent un projet de conservation des sols et de l'eau dans un bassin hydrologique visant à protéger l'environnement — mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du travail et le Programme alimentaire mondial — durant leur mission de quatre jours en Haïti. Gonaïves (Haïti)

d'agriculteurs, les collectivités provinciales et locales afin de réglementer l'utilisation des ressources et de la biodiversité agricole sur les sites pilotes ; un régime d'assurance semencière est mis à l'essai dans des communautés choisies afin de démontrer les avantages que présente l'agrobiodiversité pour l'adaptation des exploitants locaux aux nouvelles conditions climatiques. Par exemple : *Protection de la biodiversité agricole contre les effets du changement climatique au Tadjikistan (PNUD) ; projet analogue au Yémen (Banque mondiale).*

Les différents scénarios de financements et les résultats escomptés

D'après les estimations, les besoins de financement des deux fonds (Fonds pour les PMA et Fonds spécial) aux fins de l'adaptation représentent au total environ 1 milliard de dollars pour l'actuelle période de quatre ans (2010-2014). Pour le cas où ce « scénario cible » de 250 millions de dollars par an (150 millions de dollars pour le Fonds pour les PMA, et 100 millions de dollars pour le Fonds spécial) ne puisse être atteint, le Secrétariat a examiné deux autres scénarios de financement, le premier d'au moins 175 millions de dollars par an (105 millions de dollars pour le Fonds pour les PMA, et 70 millions de dollars pour le Fonds

spécial), et l'autre d'au moins 200 millions de dollars par an (120 millions de dollars pour le Fonds pour les PMA, et 80 millions de dollars pour le Fonds spécial) et ce, pour montrer dans quelle mesure les objectifs du cadre de gestion par les résultats des deux fonds pourront être atteints selon le scénario considéré (tableau 2).

Une différence fondamentale entre le scénario cible et les deux autres scénarios de référence réside dans la capacité plus ou moins importante des deux fonds à établir des plateformes-cadres pour l'adaptation au niveau national et régional. Avec moins de ressources, la programmation restera probablement axée sur des projets et secteurs individuels, avec une marge moindre pour la mise en place d'une approche-programme qui favorise l'intégration systématique de l'adaptation dans les politiques et la planification, et privilégie des interventions multisectorielles, plus inclusives, permettant de mettre les économies nationales à l'épreuve du climat. Dans les deux hypothèses basses, les activités et les investissements liés aux projets seront probablement moins importants, tant dans leur échelle que dans leur portée, et resteraient, pour l'essentiel, des interventions pilotes qui, en dépit de leur succès, ne pourraient être développées à plus grande échelle faute de financements.

L'autre différence clé entre le scénario cible et les deux autres scénarios envisagés tient au fait que la part de la programmation du Fonds pour les PMA/Fonds spécial allouée à des investissements concrets visant à développer la capacité d'adaptation au changement climatique sur le terrain sera probablement réduite si les projets restent de faible envergure. Pour obtenir des retombées réelles sur les principaux domaines de développement (par exemple les grands programmes d'investissement des banques multilatérales dans l'agriculture), il faut généralement des engagements financiers de haut niveau pour générer l'intérêt et l'engagement voulus de la part des partenaires sur le terrain. Les petites opérations, telles que les projets de moyenne envergure (qui se situent souvent en dessous de la barre des scénarios de 175 millions ou 200 millions de dollars) donnent plus souvent lieu à des investissements de type projet, qui sont habituellement limités à une région et/ou un secteur donné, et visent

plutôt à consolider les capacités (par exemple par le biais d'activités pilotes et habilitantes). En dépit de l'évidente utilité des petits projets de renforcement des capacités, qui favorisent les apprentissages et ont des retombées locales pour l'adaptation, les connaissances aujourd'hui disponibles sur les solutions d'adaptation efficaces sont suffisantes pour passer à l'échelle supérieure, et avoir ainsi un impact plus marqué sur l'adaptation des secteurs de développement au changement climatique. Compte tenu des limites imposées par les scénarios de financement annuel de 175 et 200 millions de dollars (difficultés de mise en œuvre d'une approche-programme pour l'action d'adaptation, importance accordée aux investissements concrets sur le terrain, et nécessité d'un impact majeur pour protéger le développement des effets pervers du changement climatique dans les PMA et les pays pouvant se prévaloir de l'aide du Fonds spécial), le Secrétariat du FEM recommande un financement annuel à hauteur d'au moins 250 millions de dollars.

TABLEAU 2 : SCÉNARIOS DE FINANCEMENT POUR 2010-2014 ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

| | | Scénario | |
|---|---|--|--|
| Objectifs | Principaux résultats escomptés | Scénario 1 : USD M 175 Fonds PMA : USD M 105 Fonds spécial : USD M 70 | |
| Objectif CCA-1 — Réduction de la vulnérabilité ; réduire la vulnérabilité aux effets pervers du changement climatique, notamment de la variabilité du climat, à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale. | Résultat 1.1 : Intégration des objectifs d'adaptation dans les grands cadres nationaux de développement et dans des zones vulnérables ciblées | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables d'intégrer des mesures d'adaptation dans certains plans sectoriels et dans les cadres de développement, au niveau national et dans les zones vulnérables. | |
| | Résultat 1.2 : Réduction de la vulnérabilité au changement climatique dans les secteurs de développement | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont en mesure de réaliser des investissements nationaux de petite et moyenne envergure à des fins d'adaptation, dans un ou deux secteurs vulnérables clés et/ou dans des sous-régions. | |
| | Résultat 1.3 : Moyens de subsistance et sources de revenu des populations vulnérables diversifiés et renforcés dans les zones ciblées | Certains PMA et pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables de réaliser des projets pilotes illustrant des solutions de diversification et de renforcement des stratégies de subsistance. | |



ÉS

| Scénarios de financement par an, pour la période 2010-2014 Principaux objectifs de résultat | | | |
|--|---|--|--|
| | Scénario 2 : USD M 200 Fonds PMA : USD M 120 Fonds spécial : USD M 80 | Scénario cible : USD M 250 Fonds PMA : USD M 200 Fonds spécial : USD M 175 | Produits clés |
| | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables d'inclure des mesures d'adaptation dans de nombreux plans sectoriels et dans les cadres de développement, au niveau national et dans les zones vulnérables, mais de manière non intégrée ; certains sont en mesure d'adopter une approche-programme. | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont à même d'appliquer des plateformes-cadres en vue de l'action d'adaptation dans tous les cadres nationaux de développement et dans les zones vulnérables. | Produit 1.1.1 : Les mesures d'adaptation et les dotations budgétaires nécessaires sont prévues dans les cadres pertinents. |
| | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont en mesure de réaliser des investissements nationaux de petite et moyenne envergure à des fins d'adaptation, dans un ou deux secteurs et/ou sous-région vulnérables clés ; certains sont capables d'intervenir selon une approche-programme. | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables de réaliser des investissements nationaux et régionaux de moyenne à grande envergure, fondés sur des plateformes-cadres portant sur l'ensemble des secteurs de développement. | Produit 1.2.1 : Consolidation des actifs physiques, naturels et sociaux vulnérables en réponse aux impacts du changement et de la variabilité climatiques |
| | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables de réaliser des projets pilotes illustrant des solutions de diversification et de renforcement des stratégies de subsistance ; certains sont en mesure de les transposer et de passer à l'échelle supérieure. | Certains PMA et pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables de transposer des projets pilotes de renforcement des moyens de subsistance et des stratégies rémunératrices et d'en élargir l'échelle. | Produit 1.3.1 : Renforcement des stratégies de subsistance des individus et communautés ciblés face aux impacts du changement et de la variabilité climatiques |



TABEAU 2 : SCÉNARIOS DE FINANCEMENT POUR 2010-2014 ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

| | | Scén | |
|--|--|---|--|
| Objectifs | Principaux résultats escomptés | Scénario 1 : USD M 175 Fonds PMA : USD M 105 Fonds spécial : USD M 70 | |
| Objectif CCA-2 — Développement de la capacité d'adaptation ; Renforcer la capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique, notamment à la variabilité du climat aux niveaux local, national, régional et mondial. | Résultat 2.1 : Connaissance et compréhension accrues de la variabilité climatique et des menaces liées à l'évolution du climat au niveau national et dans les zones vulnérables ciblées. | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont en mesure de réaliser et d'actualiser des évaluations de la vulnérabilité, et de diffuser des informations sur les risques à certains secteurs de développement, au niveau national et dans les zones vulnérables ciblées. La plupart disposent de systèmes élémentaires de diffusion de l'information sur les risques. | |
| | Résultat 2.2 : Capacités renforcées en vue de la réduction des risques liés aux pertes économiques induites par le climat | Certains PMA et pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont en mesure de répondre rapidement à certains épisodes météorologiques extrêmes par des systèmes de préalerte et des mesures de réduction des risques. | |
| | Résultat 2.3 : Sensibilisation accrue et adhésion renforcée aux processus d'adaptation et de réduction des risques climatiques à l'échelle locale | La majorité des populations locales de la plupart des PMA et de certains pays pouvant prétendre aux financements du Fonds spécial est consciente de l'évolution du climat, et participe à un titre ou un autre aux processus locaux d'adaptation et de réduction du risque climatique. | |
| Objectif CCA-3 — Transfert de technologies liées à l'adaptation ; Promouvoir le transfert et l'adoption de technologies favorisant l'adaptation | Résultat 3.1 : Démonstration, application et transfert des technologies pertinentes pour l'adaptation dans les zones ciblées | Certains PMA et pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables d'appliquer utilement des technologies d'adaptation efficaces dans certains secteurs de développement. | |
| | Résultat 3.2 : Cadre amélioré et plus propice à l'appui du transfert de technologies liées à l'adaptation | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont à même de créer un climat porteur pour le transfert de technologies et de former différents intervenants en vue du transfert des technologies d'adaptation. | |



ÉS

| Scénarios de financement par an, pour la période 2010-2014 Principaux objectifs de résultat | | |
|--|---|--|
| Scénario 2 : USD M 200 Fonds PMA : USD M 120 Fonds spécial : USD M 80 | Scénario cible : USD M 250 Fonds PMA : USD M 200 Fonds spécial : USD M 175 | Produits clés |
| La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont en mesure de réaliser et d'actualiser des évaluations de la vulnérabilité, et de diffuser des informations sur les risques, à certains secteurs de développement, au niveau national et dans les zones vulnérables ciblées ; certains interviennent de manière intégrée dans l'ensemble des secteurs de développement ; certains disposent de systèmes de diffusion de l'information sur les risques, coordonnés à l'échelon national. | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables de réaliser et d'actualiser des évaluations intégrées de la vulnérabilité, et de diffuser l'information sur les risques encourus par l'ensemble des secteurs nationaux de développement du fait des menaces climatiques. Certains PMA et pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial disposent de systèmes de préalerte relevant d'interventions coordonnées au niveau régional. | Produit 2.1.1 : Réalisation et actualisation des évaluations des risques et de la vulnérabilité Produit 2.1.2 : Création de systèmes de diffusion en temps utile de l'information sur les risques |
| Certains PMA et pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont en mesure de répondre rapidement à la plupart des épisodes météorologiques extrêmes par des systèmes de préalerte et des mesures de réduction des risques. | Certains PMA et pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont à même de prévoir la majorité des épisodes météorologiques extrêmes et d'y répondre rapidement par des systèmes de préalerte et un train complet de mesures de réduction des risques, et la majorité de la population ciblée est couverte par certaines de ces mesures. | Produit 2.2.1 : Renforcement de la capacité d'adaptation des réseaux et centres nationaux et régionaux en vue d'interventions rapides suite aux épisodes météorologiques extrêmes. Produit 2.2.2 : Mise en place de systèmes appropriés de réduction des risques au profit des groupes de population ciblés |
| La majorité des populations locales de la plupart des PMA et de certains pays pouvant prétendre au financement du Fonds spécial est consciente de l'évolution du climat, et participe à un titre ou un autre aux processus locaux d'adaptation et de réduction du risque climatique. | La majorité des populations locales de la plupart des PMA et de certains pays pouvant prétendre au financement du Fonds spécial est consciente de l'évolution du climat, et adhère pleinement aux processus locaux d'adaptation et de réduction du risque climatique. Des mesures sont en place pour favoriser les apprentissages et l'échange d'informations avec d'autres groupes vulnérables. | Produit 2.3.1 : Participation des groupes de population ciblés aux activités de sensibilisation à l'adaptation et à la réduction des risques. |
| La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables d'appliquer utilement des technologies d'adaptation efficaces dans certains secteurs de développement ; certains ont recours à cet effet à une approche-programme intégrée couvrant tous les secteurs de développement. | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables d'appliquer utilement des technologies d'adaptation efficaces, en ayant recours à cet effet à une approche-programme intégrée couvrant tous les secteurs de développement. | Produit 3.1.1 : Transfert des technologies d'adaptation efficaces à différents groupes ciblés |
| La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont à même de créer un climat porteur favorisant le transfert de technologies, et de former différents intervenants en vue du transfert des technologies d'adaptation ; certains adoptent à cet effet une approche-programme, et tirent profit, s'il y a lieu, des plateformes régionales. | La plupart des PMA et certains pays pouvant bénéficier des financements du Fonds spécial sont capables d'inscrire le transfert de technologies dans une démarche mieux intégrée, reposant sur des plateformes-cadres, et de former la plupart des intervenants importants en vue du transfert des technologies d'adaptation. | Produit 3.2.1 : Renforcement des compétences des individus concernés en vue du transfert des technologies d'adaptation |



À la demande du gouvernement algérien, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) participent à un projet visant à accroître et intégrer la production de bétail et de céréales dans la région de Saïda à 300 km au sud-ouest d'Alger.

TABLEAU 3 : ESTIMATION DES BESOINS DE FINANCEMENT DU FONDS POUR LES PMA ET DU FONDS SPÉCIAL POUR LA PÉRIODE 2010-2014

| Fonds pour les PMA | | | Fonds spécial | | |
|---|------------------------|--------------|-------------------------------------|------------------------|--------------|
| Objectif | Montant | Pourcentage | Objectif | Montant | Pourcentage |
| Agriculture/sécurité alimentaire | USD 180 000 000 | 30 % | Gestion des ressources en eau | USD 120 000 000 | 30 % |
| Gestion des ressources en eau | USD 120 000 000 | 20 % | Agriculture/gestion des terres | USD 100 000 000 | 20 % |
| Préparation aux catastrophes et gestion des risques | USD 90 000 000 | 15 % | Développement des infrastructures | USD 40 000 000 | 10 % |
| Adaptation des populations locales | USD 90 000 000 | 15 % | Écosystèmes fragiles | USD 40 000 000 | 10 % |
| Gestion des ressources naturelles | USD 60 000 000 | 10 % | Gestion intégrée des zones côtières | USD 40 000 000 | 10 % |
| Santé | USD 30 000 000 | 5 % | Santé | USD 20 000 000 | 5 % |
| Infrastructures | USD 30 000 000 | 5 % | Gestion du risque de catastrophes | USD 20 000 000 | 5 % |
| | | | Problèmes transsectoriels | USD 20 000 000 | 5 % |
| Total | USD 600 000 000 | 100 % | Total | USD 400 000 000 | 100 % |

Conclusion


Enfin, si l'on tient compte des directives reçues au titre de la Convention, de la nécessité de répondre aux besoins des pays en développement, notamment du point de vue de la prévisibilité des ressources, et de l'engagement de compléter et d'optimiser les fonds et ressources gérés par le FEM, cette stratégie repose sur une demande de renforcement notable du *Fonds pour les pays les moins avancés* et du *Fonds spécial pour les changements climatiques*. Les besoins financiers estimés pour ces deux fonds aux fins des activités d'adaptation s'élèvent au total, pour l'actuelle période de quatre ans 2010-2014, à 1 milliard de dollars (soit 250 millions de dollars par an pour les deux fonds), comme indiqué au tableau 3 ci-après.

Les autres scénarios de financement — le premier à hauteur de 200 millions de dollars, le second de

175 millions de dollars par an, ces propositions cumulant les besoins annuels des deux fonds — et les résultats attendus de chacun d'eux sont décrits au tableau 2 de la section précédente, tout comme le scénario recommandé, reposant sur un financement annuel de 250 millions de dollars (soit 1 milliard de dollars au total).

La répartition estimée des financements par secteur a également été calculée pour le scénario à 1 milliard de dollars sur la période 2010-2014, comme indiqué à l'annexe IV ; les résultats de ces calculs sont présentés au tableau 3 ci-dessous.

En conséquence, le Secrétariat du FEM invite le Conseil du Fonds pour les PMA/Fonds spécial à approuver cette stratégie qui gouvernera la programmation des ressources durant les exercices 2010-14.

A close-up photograph of a man with a mustache, wearing a dark cap and a light-colored shirt, looking down at a branch of an olive tree. He is holding the branch with both hands, and the tree is filled with green olives. The background shows more of the tree and a clear blue sky.

Un agriculteur dans son champ d'argousiers en Mongolie. L'argousier est une importante ressource naturelle utilisée dans la prévention de l'érosion des sols et la production de médicaments et de produits alimentaires. Le projet Altai-Sayan du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui appuie la préservation de la biodiversité dans la région, a aidé les agriculteurs mongols en convertissant des terres inutilisées en parc agricole. Uvs (Mongolie)



Compilation des directives de la Conférence des parties à la CCNUCC

Décision 11/CP.1, *Directives initiales concernant les politiques, les priorités de programme et les critères d'agrément applicables à l'entité ou aux entités chargées du fonctionnement du mécanisme financier*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop1/07a01.pdf#page=34>

Décision 2/CP.4, *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop4/16a01.pdf#page=5>

Décision 5/CP.6, *Accords de Bonn sur la mise en œuvre du Plan d'action de Buenos Aires*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop6secpart/05.pdf#page=36>

Décision 5/CP.7, *Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention (décision 3/CP.3, paragraphe 3 de l'article 2, et paragraphe 14 de l'article 3 du Protocole de Kyoto)*, http://unfccc.int/files/cooperation_and_support/ldc/application/pdf/13a01p32.pdf

Décision 6/CP.7, *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop9/06a01.pdf#page=13>

Décision 7/CP.7, *Financement au titre de la Convention*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop7/13a01.pdf#page=43>

Décision 27/CP.7, *Directives à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, pour le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop7/13a04.pdf#page=6>

Décision 7/CP.8, *Directives initiales à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins du fonctionnement du Fonds spécial pour les changements climatiques*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop8/07a01.pdf#page=17>

Décision 8/CP.8, *Directives adressées à l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier au sujet du Fonds pour les pays les moins avancés*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop8/07a01.pdf#page=19>

Décision 4/CP.9, *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier* <http://unfccc.int/resource/docs/cop9/06a01.pdf#page=9>

Décision 5/CP.9, *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop9/06a01.pdf#page=11>



Annexe I

Compilation des directives de la Conférence des parties à la CCNUCC

Décision 6/CP.9, *Directives supplémentaires concernant la gestion du Fonds pour les pays les moins avancés*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop9/06a01.pdf#page=13>

Décision 1/CP.10, *Programme de travail de Buenos Aires sur les mesures d'adaptation et de riposte*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop10/10a01.pdf#page=2>

Décision 8/CP.10, *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop10/10a01.pdf#page=19>

Décision 3/CP.11, *Nouvelles directives concernant le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés*, <http://unfccc.int/resource/docs/2005/cop11/eng/05a01.pdf#page=10>

Décision 1/CP.12, *Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention, aux fins de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques*, <http://unfccc.int/resource/docs/2006/cop12/eng/05a01.pdf#page=3>

Décision 2/CP.12, *Examen du mécanisme financier*, <http://unfccc.int/resource/docs/2006/cop12/eng/05a01.pdf#page=6>

Décision 3/CP.12, *Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial*, <http://unfccc.int/resource/docs/2006/cop12/eng/05a01.pdf#page=3>

Décision 7/CP.8, *Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial*, <http://unfccc.int/resource/docs/cop8/07a01.pdf#page=17>

Décision 7/CP.13, *Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial*, <http://unfccc.int/resource/docs/2007/cop13/eng/06a01.pdf#page=33>

Décision 5/CP.14, *Nouvelles directives concernant le fonctionnement du Fonds pour les pays les moins avancés*, http://unfccc.int/files/meetings/cop_14/application/pdf/cp_ldcf.pdf

Décision 4/CP.14, *Directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial*, http://unfccc.int/files/meetings/cop_14/application/pdf/cp_gef.pdf



FCCC/SBI/2009/L.27 QUESTIONS CONCERNANT LES PAYS LES MOINS AVANCÉS



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2009/L.27
11 décembre 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Trente et unième session
Copenhague, 8-12 décembre 2009

Point 6 b) de l'ordre du jour
Application des paragraphes 8 et 9 de l'article 4 de la Convention
Questions concernant les pays les moins avancés

Questions concernant les pays les moins avancés

Projet de conclusions proposé par la Présidente

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport présenté oralement par le Président du Groupe d'experts des pays les moins avancés (Groupe d'experts) et a accueilli avec satisfaction le rapport sur les travaux de la seizième réunion du Groupe d'experts, qui s'est déroulée à Bangkok (Thaïlande), du 24 au 26 septembre 2009¹.
2. Le SBI a remercié le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie d'avoir accueilli le premier atelier de formation à l'exécution de programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) à Dar es-Salaam du 19 au 23 octobre 2009, et a exprimé sa gratitude au Gouvernement irlandais, qui avait fourni des ressources financières à l'appui des travaux du Groupe d'experts.
3. Le SBI s'est félicité que les Parties aient soumis 43 PANA au secrétariat au 8 décembre 2009. Il a noté le rôle important joué par le Groupe d'experts, qui a aidé les pays les moins avancés (PMA) parties à établir leur PANA, et a invité le Groupe d'experts à continuer d'aider les PMA qui ne l'ont pas encore fait à achever leur PANA et à le soumettre dès que possible, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses organismes.
4. Le SBI a accueilli avec satisfaction les progrès que le Groupe d'experts avait accomplis dans l'exécution de son programme de travail pour 2008-2010² et a pris note des activités prioritaires mises à jour dans le programme de travail. Il s'est félicité de la publication du guide par étapes relatif à l'exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation³, de la formation à la mise en œuvre des PANA dispensée dans le cadre de l'atelier mentionné au paragraphe 2 ci-dessus, et des conseils donnés aux PMA parties.

¹ FCCC/SBI/2009/13.

² FCCC/SBI/2008/6, annexe I.

³ UNFCCC. 2009. *Step-By-Step Guide for Implementing National Adaptation Programme of Action*. Groupe d'experts des PMA, FEM et ses organismes. Disponible à l'adresse http://unfccc.int/resource/docs/publications/ldc_napa2009.pdf.

GE.09-71184 (F) 141209 141209

PROJET DE CONCLUSIONS PROPOSÉ PAR LA PRÉSIDENTE

FCCC/SBI/2009/L.27

page 2

5. Le SBI a aussi accueilli avec satisfaction les mesures prises par le FEM et ses organismes pour améliorer le traitement des demandes de financement de l'exécution des projets de PANA par le Fonds pour les pays les moins avancés et le dialogue constructif engagé entre les PMA parties, le Groupe d'experts et le FEM et ses organismes en vue de renforcer l'appui à l'établissement et à la mise en œuvre des PANA, et a encouragé les acteurs concernés à poursuivre ce dialogue.
6. Le SBI a encouragé les PMA parties désireux de soumettre des mises à jour de leur PANA et des révisions à leurs listes et descriptifs de projet contenus dans leur PANA à le faire en suivant les lignes directrices énoncées dans le rapport sur la seizième réunion du Groupe d'experts⁴.
7. Le SBI a pris acte des travaux menés par le Groupe d'experts en vue d'établir le document relatif à l'appui nécessaire à la pleine exécution des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA)⁵, qui indiquait notamment la nécessité de disposer de ressources financières d'un montant de 1,93 milliard de dollars des États-Unis au moins pour mettre en œuvre pleinement les priorités définies dans les PANA. Il a invité les Parties à examiner les conclusions de ce document.
8. Le SBI a approuvé le projet de mandat établi pour l'examen de l'expérience acquise dans l'exécution du programme de travail relatif aux PMA, notamment en matière d'accès aux fonds provenant du Fonds pour les PMA⁶. Cet examen devrait se dérouler à l'occasion de la trente-troisième session du SBI. Celui-ci a encouragé le Groupe d'experts à collaborer avec des organisations compétentes en matière de collecte et d'analyse des informations nécessaires audit examen.
9. Le SBI a invité les Parties à soumettre au secrétariat, d'ici au 30 août 2010, leurs vues sur des éléments éventuels d'un futur mandat du Groupe d'experts, notamment concernant son renouvellement et son élargissement.
10. Le SBI a prié le secrétariat d'établir un rapport de synthèse sur les éléments éventuels d'un futur mandat du Groupe d'experts, en tenant compte des vues mentionnées au paragraphe 9 ci-dessus et des contributions fournies par le Groupe d'experts à sa dix-huitième réunion, pour examen par le SBI à sa trente-troisième session, en vue de recommander une décision sur un futur mandat du Groupe d'experts, pour adoption par la Conférence des Parties à sa seizième session.
11. Le SBI a demandé au Groupe d'experts de le tenir au courant des efforts déployés pour exécuter son programme de travail pendant la période 2008-2010.
12. Le SBI a invité les Parties en mesure de le faire à continuer de fournir les ressources financières et autres nécessaires à l'exécution du programme de travail du Groupe d'experts, notamment par le biais d'ateliers de formation à la mise en œuvre des PANA.
13. Le SBI a invité le FEM, en tant qu'entité chargée d'administrer le Fonds pour les PMA, à appuyer, au cas où les contributions volontaires provenant de sources bilatérales seraient insuffisantes, l'organisation en 2010, sous la direction du Groupe d'experts, de quatre ateliers régionaux de formation et d'assistance technique destinés aux PMA, afin de faire avancer la mise en œuvre des PANA.
14. Le SBI, conscient des besoins pressants et immédiats des PMA en matière d'adaptation, a encouragé les Parties à continuer d'apporter une assistance financière et autre à la mise en œuvre, en temps voulu, des activités prioritaires définies dans les PANA, notamment en versant des contributions au Fonds pour les PMA.

⁴ FCCC/SBI/2009/13, annexe I.

⁵ http://unfccc.int/resource/docs/publications/09_ldc_sn_napa.pdf.

⁶ FCCC/SBI/2009/13, annexe III.



Mécanisme de gestion par les résultats — Adaptation au changement climatique

MÉCANISME DE GESTION PAR LES RÉSULTATS DU FONDS POUR LES PMA/FONDS SPÉCIAL

| | |
|--------------|--|
| But : | Aider les pays en développement à accroître leur résistance au changement climatique en inscrivant des mesures d'adaptation dans leurs actions, projets, programmes, plans et politiques de développement. |
| Impact : | Réduction des pertes économiques absolues, au niveau national, résultant du changement et de la variabilité climatiques. |
| Indicateur : | Tendance des pertes économiques au cours de la période du projet et au-delà du fait de l'évolution et de la variabilité climatiques. |
| Mesure : | Coût total des pertes matérielles en dollars par épisode climatique/nombre de personnes touchées au cours de la durée de vie du projet (d'après les données nationales ou les données du CRED). |

OBJECTIF 1 :

Réduire la vulnérabilité aux effets pervers du changement climatique, notamment de la variabilité du climat, à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale

| Résultat attendu | Indicateur de résultat | Produit attendu | Indicateur du produit |
|--|---|---|--|
| Résultat 1.1 : Intégration des objectifs d'adaptation dans les grands plans-cadres nationaux de développement et dans des zones vulnérables ciblées | <p>Indicateur 1.1.1 : Application de mesures d'adaptation dans les cadres nationaux/ sous-régionaux de développement (nombre et type)</p> <p>Indicateur 1.1.2 : Indiquer, pour chaque mesure énumérée au titre de l'Indicateur 1.1, lesquelles sont dotées d'allocations budgétaires et d'objectifs d'adaptation (oui/non)</p> <p>Indicateur 1.1.3 : Pour chaque mesure énumérée au titre de l'Indicateur 1.1, indiquer dans quelle mesure les objectifs fixés dans les plans ont été atteints (Note) 1 = Moyennement (<49 %) 2 = Largement (50-79 %) 3 = Majoritairement (>80 %)</p> | <p>Produit 1.1.1 : Des mesures d'adaptation et les dotations budgétaires nécessaires sont prévues dans les cadres pertinents.</p> | <p>Indicateur 1.1.1.1 : Cadres de développement dotés de budgets spécifiques en vue des mesures d'adaptation (préciser le type de cadre de développement, et décrire brièvement le niveau d'intervention¹ de la mesure visée)</p> <p>Indicateur 1.1.1.2 : Stratégies sectorielles dotées de budgets spécifiques aux fins des mesures d'adaptation (indiquer le type et le niveau d'intervention)</p> <p>Indicateur 1.1.1.3 : Introduction de réformes réglementaires et de structures d'incitation budgétaire comportant des mesures d'adaptation en vue de la gestion des risques liés aux changements climatiques (indiquer le type et le niveau d'intervention)</p> |
| Résultat 1.2 : Réduction de la vulnérabilité dans les secteurs de développement | <p>Selon le ou les secteurs de développement concernés par les projets/programmes, sélectionner le ou les indicateurs appropriés dans la liste ci-dessous, ou fournir un indicateur pertinent attestant un recul de la vulnérabilité dans le secteur de développement visé :</p> <p>Indicateur 1.2.1 : Évolution des taux d'infection par les maladies sensibles à l'évolution du climat par rapport à leur incidence annuelle passée, dans les mêmes conditions climatiques (pourcentage d'augmentation)</p> | <p>Produit 1.2.1 : Consolidation des actifs physiques, naturels et sociaux vulnérables en réponse aux impacts du changement et de la variabilité climatiques</p> | <p>Comme pour les indicateurs de résultat, fournir ou sélectionner un ou des indicateurs pertinents pour le secteur visé par les projets/programmes.</p> <p>Indicateur 1.2.1.1 : Introduction de mesures sanitaires pour lutter contre les maladies influencées par l'évolution du climat (type et niveau d'intervention)</p> <p>Indicateur 1.2.1.2 : Introduction de mesures visant à mettre les infrastructures à l'épreuve du climat et à prévenir les pertes économiques (type et niveau d'intervention)</p> |

Annexe III

Mécanisme de gestion par les résultats — Adaptation au changement climatique

OBJECTIF 1 :

Réduire la vulnérabilité aux effets pervers du changement climatique, notamment de la variabilité du climat, à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale

| Résultat attendu | Indicateur de résultat | Produit attendu | Indicateur du produit |
|--|--|---|---|
| Résultat 1.2 : Réduction de la vulnérabilité dans les secteurs de développement | <p>Indicateur 1.2.2 : Pourcentage de la population ciblée bénéficiant de régimes d'assurance novateurs (ventilé par sexe)</p> <p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de personnes nouvelles ayant accès à un approvisionnement d'eau potable et aux services d'assainissement de base, compte tenu de l'évolution actuelle et prévue du climat (données ventilées par sexe)</p> <p>Indicateur 1.2.4 : Augmentation des approvisionnements d'eau dans les zones ciblées (tonnes/m³)</p> <p>Indicateur 1.2.5 : Accroissement de la productivité agricole dans les zones ciblées. (tonnes/ha)</p> <p>Indicateur 1.2.6 : Disponibilités en eau en vue de la production hydroélectrique (volume disponible en litres)</p> <p>Indicateur 1.2.7 : Production énergétique d'origine hydroélectrique (kW/h)</p> <p>Indicateur 1.2.8 : Pourcentage d'évolution de la production alimentaire prévu dans la zone ciblée, compte tenu de l'évolution actuelle et prévue du climat (production alimentaire mesurée en tonnes/an)</p> <p>Indicateur 1.2.9 : Pourcentage d'évolution des disponibilités alimentaires², compte tenu de l'évolution actuelle et prévue du climat (disponibilités alimentaires mesurées en tonnes/an)</p> <p>Indicateur 1.2.10 : Pourcentage d'évolution des revenus dans les zones ciblées, compte tenu de l'évolution actuelle et prévue du climat</p> <p>Indicateur 1.2.11 : Pourcentage de la population ayant un meilleur accès aux mesures de gestion des inondations et des sécheresses (ventilé par sexe)</p> | <p>Produit 1.2.1 : Consolidation des actifs physiques, naturels et sociaux vulnérables en réponse aux impacts du changement et de la variabilité climatiques</p> | <p>Indicateur 1.2.1.3 : Introduction de pratiques pour protéger l'agriculture des effets pervers du changement climatique et promouvoir la sécurité alimentaire (type et niveau d'intervention)¹</p> <p>Indicateur 1.2.1.4 : Introduction de mesures de gestion durable pour développer l'accès à l'eau potable et propre (type et niveau d'intervention). Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Puits tubés • Collecte de l'eau de pluie • Purification de l'eau • Stockage de l'eau • Autres <p>Indicateur 1.2.1.5 : Introduction de pratiques de gestion durable de l'eau pour développer l'accès à l'eau aux fins de l'irrigation, compte tenu de l'évolution actuelle et prévue du climat (type et niveau d'intervention) Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Irrigation au goutte-à-goutte • Réduction des pertes • Réduction des taux d'évapotranspiration • Collecte de l'eau de pluie • Stockage de l'eau • Autres <p>Indicateur 1.2.1.6 : Introduction de pratiques de gestion durable de l'eau pour augmenter la production hydroélectrique, compte tenu de l'évolution actuelle et prévue du climat (type et niveau d'intervention)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des bassins hydrographiques • Autres <p>Indicateur 1.2.1.7 : Introduction de régimes d'assurance innovants pour couvrir les dommages d'origine climatique (type et niveau d'intervention)</p> |

¹ L'expression « niveau d'intervention » renvoie à la portée géopolitique de l'action engagée (par exemple, proximité, niveau local, niveau de l'État ou de la province, niveau national, régional, etc.).

² L'expression « disponibilités alimentaires » se rapporte à la proportion de la production alimentaire totale, en tonnes/an, effectivement consommée par la population.



Mécanisme de gestion par les résultats — Adaptation au changement climatique

OBJECTIF 1 :

Réduire la vulnérabilité aux effets pervers du changement climatique, notamment de la variabilité du climat, à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale

| Résultat attendu | Indicateur de résultat | Produit attendu | Indicateur du produit |
|--|--|---|--|
| <p>Résultat 1.2 : Réduction de la vulnérabilité dans les secteurs de développement</p> | <p>Indicateur 1.2.12 : Pourcentage d'éleveurs bénéficiant d'un système de surveillance, d'alerte précoce et d'intervention pour les maladies sensibles à l'évolution du climat</p> <p>Indicateur 1.2.13 : Pourcentage des terres cultivées couvertes par un système de surveillance, d'alerte précoce et d'intervention pour les ravageurs, les végétaux nuisibles et les maladies sensibles à l'évolution du climat (ha)</p> <p>Indicateur 1.2.14 : Indices de vulnérabilité et de perception des risques (Note) — données ventilées par sexe</p> <p><i>Pour cet indicateur, la note sera fonction des résultats d'enquête obtenus. Le barème de notation va de 1 à 5, selon les critères ci-après.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vulnérabilité extrême 2. Forte vulnérabilité 3. Vulnérabilité moyenne 4. Faible vulnérabilité 5. Pas de vulnérabilité | <p>Produit 1.2.1 : Consolidation des actifs physiques, naturels et sociaux vulnérables en réponse aux impacts du changement et de la variabilité climatiques</p> | <p>Indicateur 1.2.1.8 : Introduction de mesures d'intervention intégrées en réponse aux épisodes climatiques extrêmes pour accroître le nombre de vies sauvées (type et niveau d'intervention).</p> |
| <p>Résultat 1.3 : Diversification et renforcement des moyens de subsistance et des sources de revenu des populations vulnérables dans les zones ciblées</p> | <p>Indicateur 1.3.1 : Les ménages et les communautés disposent d'un accès plus sûr à des moyens de subsistance (Note) — données ventilées par sexe</p> <p><i>Pour cet indicateur, la note sera fonction des résultats d'enquête obtenus. Le barème de notation va de 1 à 5, selon les critères ci-après.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas d'accès à des moyens de subsistance 2. Faible accès à des moyens de subsistance 3. Accès modéré à des moyens de subsistance 4. Accès sûr à des moyens de subsistance 5. Accès très sûr à des moyens de subsistance | <p>Produit 1.3.1 : Renforcement des stratégies de subsistance des individus et communautés ciblées face aux impacts du changement et de la variabilité climatiques</p> | <p>Indicateur 1.3.1.1 : Pourcentage des ménages ciblés ayant opté pour des moyens de subsistance à l'épreuve des aléas climatiques, compte tenu de l'évolution actuelle et prévue du climat</p> |



Annexe III

Mécanisme de gestion par les résultats — Adaptation au changement climatique

OBJECTIF 1 :

Réduire la vulnérabilité aux effets pervers du changement climatique, notamment de la variabilité du climat, à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale

| Résultat attendu | Indicateur de résultat | Produit attendu | Indicateur du produit |
|---|---|-----------------|-----------------------|
| Résultat 1.3 : Diversification et renforcement des moyens de subsistance et des sources de revenu des populations vulnérables dans les zones ciblées | <p>Indicateur 1.3.2 : Pourcentage d'augmentation du revenu par habitant des ménages agricoles suite à l'introduction des mesures d'adaptation</p> <p>Indicateur 1.3.3 : Pourcentage d'augmentation du revenu par habitant des ménages, hors secteurs vulnérables aux changements climatiques, suite à l'introduction des mesures d'adaptation</p> | | |

OBJECTIF 2 : Renforcer la capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique, notamment à la variabilité du climat aux niveaux local, national, régional et mondial

| Résultat attendu | Indicateur de résultat | Produit attendu | Indicateur du produit |
|--|--|---|---|
| Résultat 2.1 : Connaissance et compréhension accrues de la variabilité climatique et des menaces liées à l'évolution du climat au niveau national et dans les zones vulnérables ciblées | Indicateur 2.1.1 : Diffusion en temps utile d'informations pertinentes sur les risques aux intervenants concernés (oui/non) | <p>Produit 2.1.1 : Actualisation et réalisation d'évaluations des risques et de la vulnérabilité</p> <p>Produit 2.1.2 : Création de systèmes de diffusion en temps utile de l'information sur les risques</p> | <p>Indicateur 2.1.1.1 : Mise à jour des évaluations des risques et de la vulnérabilité (oui/non)</p> <p>Indicateur 2.1.1.2 : Réalisation d'évaluations des risques et de la vulnérabilité (oui/non).</p> <p>Indicateur 2.1.2.1 : Type et portée des systèmes de surveillance en place ; par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'alerte précoce • Systèmes de surveillance des aléas climatiques • Surveillance de l'impact des épisodes climatiques |
| Résultat 2.2 : Renforcement des capacités d'adaptation en vue de la réduction des risques liés aux pertes économiques induites par le climat | Indicateur 2.2.1 : Nombre et type d'institutions ciblées disposant d'une capacité d'adaptation accrue permettant de réduire l'exposition à la variabilité climatique (préciser leur nombre et leur type). | Produit 2.2.1 : Renforcement de la capacité d'adaptation des réseaux et centres nationaux et régionaux en vue d'interventions rapides suite à des épisodes météorologiques extrêmes. | |



Mécanisme de gestion par les résultats — Adaptation au changement climatique

OBJECTIF 2 : Renforcer la capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique, notamment à la variabilité du climat aux niveaux local, national, régional et mondial

| Résultat attendu | Indicateur de résultat | Produit attendu | Indicateur du produit |
|--|---|--|--|
| <p>Résultat 2.2 : Renforcement des capacités d'adaptation en vue de la réduction des risques liés aux pertes économiques induites par le climat</p> | <p>Indicateur 2.2.2 : Indice de perception des capacités, ventilé par sexe (Note)</p> <p>Le barème de notation va de 1 à 5, en fonction des critères ci-après.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de renforcement des capacités 2. Actions de sensibilisation (par ex. ateliers, séminaires) 3. Formations formelles aux applications pratiques (par ex. formation professionnelle) 4. Transfert effectif de connaissances (par ex. avec examens et certification) 5. Aptitude à appliquer ou diffuser les connaissances enseignées. <p>Indicateur 2.2.3 : Réduction des pertes annuelles de biens par rapport aux données de référence (évolution des pertes annuelles en dollars dans la zone ciblée)</p> <p>Préciser l'évolution des pertes annuelles de biens, mesurées en dollars, par rapport aux données de référence, suite à la réalisation du projet.</p> | <p>Produit 2.2.2 : Mise en place de systèmes appropriés de réduction des risques au profit des groupes de population ciblés</p> | <p>Indicateur 2.2.1.1 : Nombre d'agents formés aux aspects techniques des mesures d'adaptation (par thème) — (données ventilées par sexe)</p> <p><i>Préciser d'abord les thèmes d'adaptation, puis le nombre d'agents par thème, avec ventilation des données par sexe.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien des moyens de subsistance • Reboisement des mangroves • Systèmes de drainage/irrigation en zones côtières • Adaptation des populations locales • Lutte contre l'érosion /conservation du sol et de l'eau • Microfinancements • Programmes spéciaux pour les femmes • Moyens de subsistance • Stockage de l'eau • Technologies de l'information et de la communication (TIC) et diffusion de l'information • Autres <p>Indicateur 2.2.2.1 : Pourcentage de la population couverte par des mesures appropriées de réduction des risques liés au changement climatique, avec ventilation des données par sexe</p> <p><i>Indiquer le pourcentage mesuré de la population couverte par des mesures adéquates de réduction des risques, ventilé par sexe.</i></p> |

Annexe III

Mécanisme de gestion par les résultats — Adaptation au changement climatique

OBJECTIF 2 : Renforcer la capacité d'adaptation pour faire face aux impacts du changement climatique, notamment à la variabilité du climat aux niveaux local, national, régional et mondial

| Résultat attendu | Indicateur de résultat | Produit attendu | Indicateur du produit |
|---|---|--|--|
| <p>Résultat 2.3 : Sensibilisation accrue et adhésion renforcée aux processus d'adaptation et de réduction des risques climatiques à l'échelle locale</p> | <p>Indicateur 2.3.1 : Pourcentage de la population ciblée sensibilisée aux effets néfastes prévus du changement climatique et aux interventions appropriées (Note) — données ventilées par sexe</p> <p><i>Le barème de notation va de 1 à 3, en fonction des résultats d'enquête obtenus.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de prise de conscience (<50 % correct) 2. Prise de conscience modérée (50-75 %) 3. Forte prise de conscience (>75 % correct) <p>Indicateur 2.3.2 : Pourcentage de la population déclarant adhérer aux processus d'adaptation, ventilé par sexe</p> | <p>Produit 2.3.1 : Participation des groupes de population ciblés aux activités de sensibilisation à l'adaptation et à la réduction des risques</p> | <p>Indicateur 2.3.1.1 : Activités de sensibilisation et de réduction des risques conduites au niveau local (préciser le type et la portée des activités³).</p> <p>Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capacités de surveillance et de prévision (systèmes d'alerte précoce), systèmes de cartographie des vulnérabilités • Réformes des politiques • Développement des capacités • Diversification agricole • Capacité d'adaptation accrue des systèmes agricoles • Gestion durable des forêts • Renforcement des infrastructures • Soutien des moyens de subsistance • Reboisement des mangroves • Systèmes de drainage/irrigation en zones côtières • Adaptation des populations locales • Lutte contre l'érosion /conservation du sol et de l'eau • Microfinancements • Programmes spéciaux pour les femmes • Moyens de subsistance • Stockage de l'eau • Technologies de l'information et de la communication (TIC) et diffusion de l'information • Autres <p>Indicateur 2.3.1.2 : Nombre et type de groupes communautaires ayant reçu une formation à la réduction des risques liés aux changements climatiques.</p> |

³ L'expression « portée des activités » suppose une brève description du rayonnement des actions entreprises, du point de vue du nombre de personnes touchées, du nombre de programmes, de la durée de mise en œuvre, etc.



Mécanisme de gestion par les résultats — Adaptation au changement climatique

OBJECTIF 3 :
Promouvoir le transfert et l'adoption de technologies favorisant l'adaptation

| Résultat attendu | Indicateur de résultat | Produit attendu | Indicateur du produit |
|---|---|--|---|
| <p>Résultat 3.1 : Démonstration, application et transfert des technologies pertinentes pour l'adaptation dans les zones ciblées</p> | <p>Indicateur 3.1.1 : Pourcentage des groupes ciblés adoptant les technologies d'adaptation transférées, par type de technologie, ventilé par sexe</p> | <p>Produit 3.1.1 : Transfert des technologies d'adaptation efficaces à différents groupes ciblés</p> | <p>Indicateur 3.1.1.1 : Type de technologies d'adaptation transférées et présentées aux groupes ciblés. Exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Technologies d'irrigation à l'épreuve du climat • Désalinisation • Récifs artificiels • Systèmes agricoles adaptables • Semences améliorées • Autres <p>Indicateur 3.1.1.2 : Type de technologies pertinentes pour l'adaptation aux changements climatiques mises en œuvre par les parties prenantes (nombre de ménages) dans les zones sélectionnées</p> |



Annexe III

Mécanisme de gestion par les résultats — Adaptation au changement climatique

OBJECTIF 3 :

Promouvoir le transfert et l'adoption de technologies favorisant l'adaptation

| Résultat attendu | Indicateur de résultat | Produit attendu | Indicateur du produit |
|---|--|--|---|
| <p>Résultat 3.2 : Développement d'un climat porteur favorisant le transfert de technologies liées à l'adaptation</p> | <p>Indicateur 3.2.1 : Instauration ou renforcement du climat politique et des cadres réglementaires nécessaires au transfert de technologies pour l'adaptation (Note) Le barème de notation va de 1 à 5, en fonction des critères ci-après.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Aucun cadre politique/réglementaire instauré en vue du transfert de technologies d'adaptation 2. Un cadre politique/réglementaire pour le transfert de technologies d'adaptation a été étudié et formellement proposé 3. Le cadre politique/réglementaire pour le transfert de technologies d'adaptation a été formellement proposé, mais pas adopté. 4. Le cadre politique/réglementaire pour le transfert de technologies d'adaptation a été formellement adopté par le gouvernement, mais aucun mécanisme d'application n'a été mis en place. 5. Le cadre politique/réglementaire pour le transfert de technologies d'adaptation est appliqué. <p>Indicateur 3.2.2 : Renforcement des capacités en vue du transfert des technologies appropriées pour l'adaptation, avec ventilation des données par sexe (Note) Le barème de notation va de 1 à 3, en fonction des résultats d'enquête obtenus.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Pas de renforcement des capacités (<50 % correct) 2. Renforcement modéré des capacités (50-75 %) 3. Renforcement notable des capacités (>75 % correct) | <p>Produit 3.2.1 : Renforcement des compétences des individus concernés en vue du transfert des technologies d'adaptation</p> <p>Produit 3.2.2 : Mise au point et adoption de politiques et de cadres d'intervention pertinents pour faciliter le transfert de technologies d'adaptation</p> | <p>Indicateur 3.2.1.1 : Nombre de personnes formées aux technologies utiles pour l'adaptation (données ventilées par sexe)</p> <p>Indicateur 3.2.2.1 : Nombre de politiques élaborées ou renforcées</p> |

Un agriculteur récolte du sorgho produit à partir de graines fournies par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans le cadre du projet *Improving Seeds*.



Annexe IV

Fonds pour les pays les moins avancés et Fonds spécial pour les changements climatiques ; Prévisions de répartition sectorielle des financements pour la période 2010-2014 (Scénario de référence : 1 milliard de dollars)

Cadre général

Cette section examine les activités ou secteurs privilégiés, pendant la période 2010-2014, dans le cadre du scénario de financement de 1 milliard de dollars pour les activités d'adaptation des deux fonds climatiques. Sur la base des directives de la Conférence des parties, des tendances actuelles des portefeuilles des deux fonds, et des priorités futures des pays en développement (telles qu'indiquées dans les Programmes d'action nationaux pour l'adaptation au changement climatique (PANA), pour ce qui est du Fonds pour les PMA, et dans les demandes des pays en développement vulnérables, dans le cas du Fonds spécial), cette section expose comment des ressources nouvelles pourraient rapidement donner lieu à des activités concrètes dans certains des secteurs et régions les plus vulnérables aux effets du changement climatique.

Méthodologie

Trois grands principes ont été retenus en vue de cette analyse ; 1) les allocations de financement au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial doivent nécessairement être conformes aux décisions et directives de la Conférence ; 2) s'il y a lieu d'établir des priorités entre les activités pouvant bénéficier de ces financements (telles que déterminées par la Conférence), les besoins spécifiques des Parties remplissant les critères d'admissibilité doivent être le premier facteur déterminant ; 3) les besoins spéciaux des Parties les plus vulnérables (par exemple les petits États insulaires en développement, les pays les moins avancés, etc.) doivent être dûment reflétés dans le cadre d'analyse. Conformément à cette approche, l'analyse a été axée sur la portée régionale et sectorielle de l'actuel portefeuille de projets approuvés au titre du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial.

En appliquant les catégories sectorielles définies dans les décisions pertinentes de la Conférence et dans les documents de programmation du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial, chaque projet a été divisé en « fractions » en fonction de son degré de correspondance avec chacune des catégories sectorielles. Ainsi, un projet du Fonds pour les PMA principalement consacré aux mesures d'adaptation dans l'agriculture, mais comprenant d'autres aspects — gestion des ressources en eau, gestion des risques et adaptation des populations locales — a été décomposé en différentes fractions, comme suit, d'après les meilleures estimations possibles au vu de la documentation disponible ; Agriculture et sécurité alimentaire = 50 %, Gestion des ressources en eau = 20 %, Gestion des risques = 15 %, Adaptation des populations locales = 15 %. Tous les projets approuvés ont ainsi été scindés en fractions qui ont ensuite été multipliées par le montant total de l'aide attribuée, pour finalement faire la somme des aides allouées à chaque secteur au titre des deux fonds. L'analyse effectuée selon cette démarche a fourni une idée approximative de la répartition sectorielle du portefeuille actuel.

Les catégories sectorielles et la manière dont elles ont été interprétées dans cette analyse sont précisées à l'encadré 1 ci-dessous. Soulignons le caractère quelque peu ambigu de l'attribution de fractions spécifiques de chaque projet à un secteur donné puisque, dans la pratique, les secteurs sont fortement entremêlés, et qu'il n'est guère possible de les dissocier de façon cohérente. Cette approche semblait toutefois préférable au fait d'assigner une catégorie unique à chaque projet (comme agriculture et sécurité alimentaire dans l'exemple ci-dessus), ce qui aurait eu un effet de distorsion plus important sur les conclusions. Cette approche a été appliquée en se fondant sur les meilleures estimations possibles et sur le bon sens.

ENCADRÉ 4 CATÉGORIES SECTORIELLES ET PRINCIPALES INTERPRÉTATIONS APPLIQUÉES À L'ANALYSE DES PROJETS

FONDS POUR LES PMA (VENTILATION SECTORIELLE FONDÉE SUR L'ANALYSE DES PANAs)

- **Gestion des ressources en eau** : Efficacité accrue de l'utilisation d'eau ; apport de nouvelles sources d'eau (par exemple, collecte d'eau de pluie) ; meilleure gestion des cultures et des élevages pour réduire les besoins d'eau dans l'agriculture (tous les aspects directement rattachés à l'utilisation de l'eau, y compris dans l'agriculture).
- **Agriculture/sécurité alimentaire** : Cultures résistant à la sécheresse ; diversification des cultures ; méthodes de gestion des cultures et des sols à l'épreuve du changement climatique ; banques alimentaires (tous les aspects concernant directement les cultures ou l'élevage, et non l'eau, bien que la distinction soit souvent difficile dans la pratique).
- **Santé** : Systèmes de surveillance des maladies ; réduction de la vulnérabilité sanitaire et des systèmes de santé face au changement climatique.
- **Préparation aux catastrophes et gestions des risques** : Système de préalerte ; renforcement des capacités météorologiques ; diffusion en temps utile des informations disponibles aux principaux intervenants ; évaluation de la vulnérabilité ; mesures « légères » de protection côtière ; gestion intégrée des zones côtières ; actualisation des politiques de zonage.
- **Infrastructure** : Routes, ponts, mesures « lourdes » de protection côtière (par exemple, construction de digues), systèmes d'irrigation, etc.
- **Gestion des ressources naturelles** : Gestion des pêches, des forêts, de l'érosion des sols, des prairies (par exemple pour le pâturage), et des écosystèmes, etc. (gestion des ressources naturelles, autres que l'eau et l'agriculture)
- **Adaptation des populations locales** : on a attribué par défaut à cette catégorie une fraction égale à 1/6 des projets dont certaines composantes impliquent la participation des communautés, à un titre ou un autre (par exemple les projets pilotes en milieu communautaire). Des fractions plus importantes ont été attribuées aux projets plus nettement axés sur les populations locales.

FONDS SPÉCIAL (VENTILATION SECTORIELLE CONFORME À LA DÉCISION ADOPTÉE PAR LA SEPTIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES)

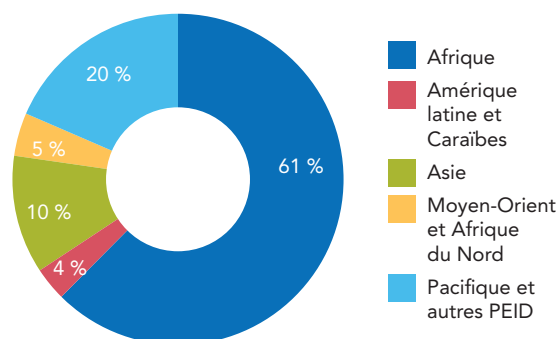
- **Gestion des ressources en eau** : Efficacité accrue de l'utilisation d'eau ; apport de nouvelles sources d'eau (par exemple, collecte d'eau de pluie) ; meilleure gestion des cultures et des élevages pour réduire les besoins d'eau dans l'agriculture (tous les aspects directement rattachés à l'utilisation de l'eau, y compris dans l'agriculture).
- **Agriculture/gestion des sols** : Cultures résistantes à la sécheresse ; diversification des cultures ; méthodes de gestion à l'épreuve du changement climatique ; banques alimentaires (tous les aspects concernant directement les cultures ou l'élevage, et non l'eau, bien que la distinction soit souvent difficile dans la pratique).
- **Gestion intégrée des zones côtières** : Mesures « légères » de protection côtière (par exemple entretien des plages, fixation du sable, création de zones végétales tampons), gestion des ressources naturelles littorales à l'épreuve du climat, actualisation des politiques de zonage côtier, mesures « lourdes » de protection côtière (par exemple construction de digues).
- **Développement des infrastructures** : Routes, ponts, équipements touristiques, systèmes d'irrigation, etc.
- **Écosystèmes fragiles** : Réseaux d'eau douce alimentés par les glaciers ; écosystèmes côtiers (par exemple mangroves, récifs coralliens, etc.) menacés par l'élévation du niveau de la mer ; toutes les activités précédemment financées dans le cadre de la priorité stratégique « Adaptation » dans les domaines de la biodiversité, de la dégradation des sols et des eaux internationales.
- **Santé** : Système de surveillance des maladies ; réduction de la vulnérabilité sanitaire et des systèmes de santé face au changement climatique.
- **Gestion du risque de catastrophes** : Systèmes de préalerte ; renforcement des capacités météorologiques ; diffusion en temps utile des informations disponibles aux principaux intervenants ; évaluations de la vulnérabilité.
- **Questions transsectorielles** : Catégorie applicable aux projets dont l'orientation sectorielle reste imprécise (par exemple les approches-programmes dont la dominante sectorielle n'a pas encore été définie), aux projets transversaux qui ne correspondent à aucune des catégories précitées (par exemple les activités globales de renforcement des capacités qui ne sont pas limitées à un secteur particulier).

Résultats

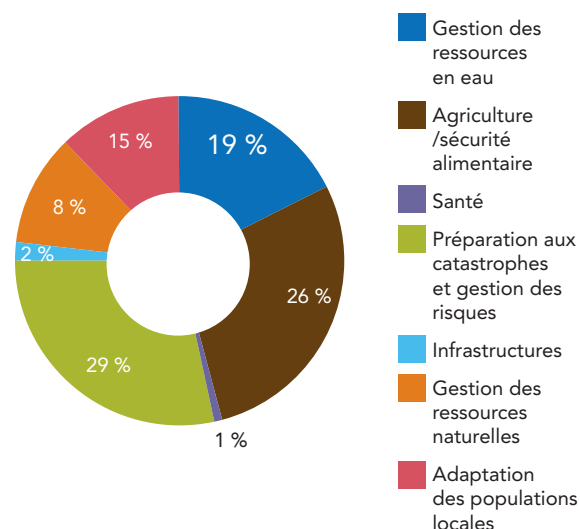
L'analyse sectorielle a permis d'établir, pour le Fonds pour les PMA comme pour le Fonds spécial, que l'agriculture et la gestion des ressources en eau sont de loin les composantes les plus importantes des projets financés à ce jour, ce qui n'a en soi rien d'étonnant étant donné l'importance primordiale de ces deux secteurs particulièrement sensibles aux effets du changement et de la variabilité climatiques pour la plupart des pays en développement. Tous les secteurs définis par la CCNUCC font l'objet de projets dans le portefeuille actuel, même si certains y tiennent une moindre place. C'est tout particulièrement le cas des catégories santé et infrastructures du Fonds spécial. Les principaux résultats sont résumés aux figures 1 et 2 ci-dessous.

FIGURE 1 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DU PORTEFEUILLE DU FONDS POUR LES PMA

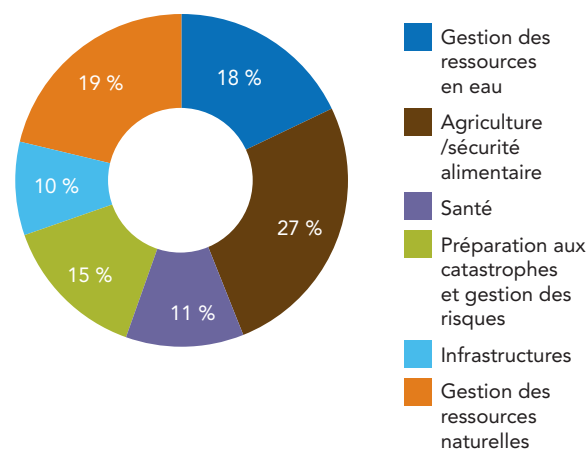
FONDS POUR LES PMA : RÉPARTITION RÉGIONALE DES FINANCEMENTS APPROUVÉS



FONDS POUR LES PMA : RÉPARTITION SECTORIELLE DES FINANCEMENTS APPROUVÉS



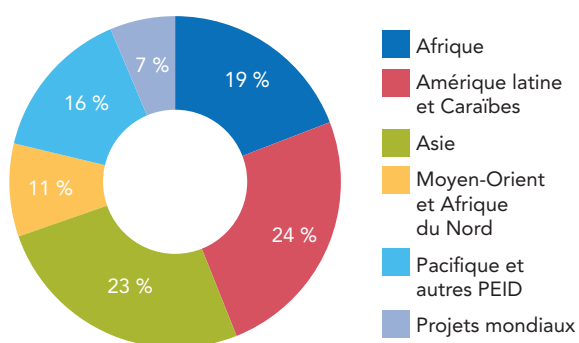
FONDS POUR LES PMA : RÉPARTITION SECTORIELLE D'APRÈS LES PANA



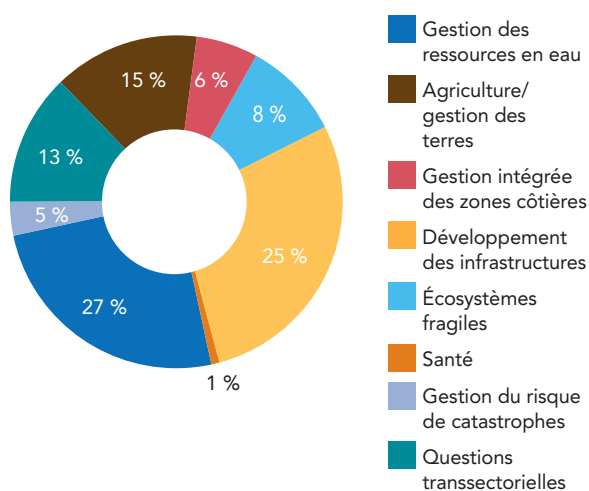
Résultats

FIGURE 2 : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ANALYSE DU PORTEFEUILLE ET DE LA RÉSERVE DE PROJETS DU FONDS SPÉCIAL

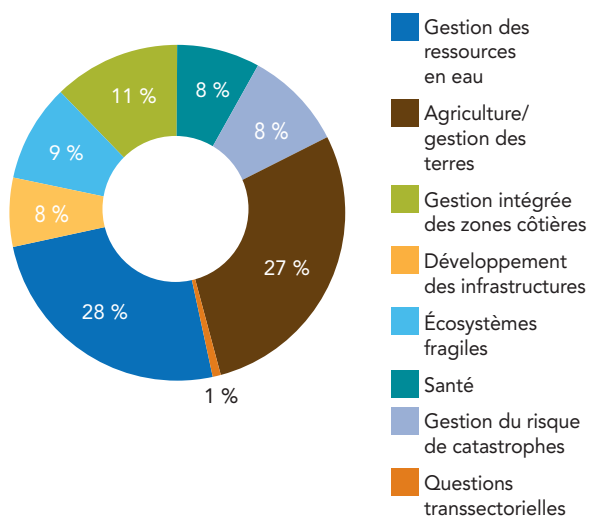
FONDS SPÉCIAL : RÉPARTITION RÉGIONALE DES FINANCEMENTS APPROUVÉS



RÉSERVE DE PROJETS DU FONDS SPÉCIAL : RÉPARTITION SECTORIELLE DES FINANCEMENTS PROPOSÉS



FONDS SPÉCIAL : RÉPARTITION SECTORIELLE DES FINANCEMENTS APPROUVÉS



Besoins prévus du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial en 2010-2014

Si l'on prend pour guide l'analyse ci-dessus, la répartition sectorielle des besoins de financement du Fonds pour les PMA et du Fonds spécial — dans le scénario de financement cumulé d'un milliard de dollars — a été estimée comme indiqué à la figure 4. Les tendances de l'évolution des besoins résultent de la divergence entre le portefeuille actuel et les indications tirées des PANA, pour ce qui est du Fonds pour les PMA, et entre le portefeuille et la réserve actuelle de projets du Fonds spécial, d'après les indications des Entités d'exécution du FEM.

Pour ce qui est du Fonds spécial, l'analyse montre par exemple que la catégorie Santé semble reculer (de 8 % à 1 % de la demande totale), tandis que la demande d'infrastructures affiche une tendance à la hausse (de 8 % à 25 % de la demande totale), ce qui détermine un léger ajustement du budget proposé pour ces secteurs, par rapport au portefeuille actuel (5 % pour la santé, et 10 % pour les infrastructures).

De manière générale, un poids supérieur a toutefois été comparativement attribué à la répartition actuelle, car de réelles incertitudes perdurent quant à l'ampleur exacte de la demande future, particulièrement dans le cas du Fonds spécial. Par ailleurs, les secteurs clés, à savoir la gestion des ressources en eau et l'agriculture, ont été maintenus dans une proportion égale, voire légèrement supérieure, de la demande totale au titre des deux fonds, compte tenu du fait que ces secteurs resteront probablement en tête de la demande totale, notamment dans les petits États insulaires en développement (PEID) et dans les pays les moins avancés (PMA).



PHOTOGRAPHIES

| | |
|------------------------|---|
| Couverture | Nations Unies |
| Deuxième de couverture | Nations Unies |
| Page ii | Nations Unies |
| Page iv | Nations Unies |
| Page 3 | Nations Unies |
| Page 4 | Nations Unies |
| Page 6 | Nations Unies |
| Page 8–9 | Nations Unies |
| Page 10 | Nations Unies |
| Page 12 | Concours photo du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) 2009 |
| Page 14–15 | Nations Unies |
| Page 16–17 | Nations Unies |
| Page 18–19 | Nations Unies |
| Page 20 | Nations Unies |
| Page 23 | Nations Unies |
| Page 24 | Nations Unies |
| Page 25 | Nations Unies |
| Page 26–27 | Nations Unies |
| Page 28 | Nations Unies |
| Page 29 | Nations Unies |
| Page 30 | Nations Unies |
| Page 31 | Nations Unies |
| Page 33 | Fonds pour l'environnement mondial |
| Page 34 | Fonds pour l'environnement mondial |
| Page 35 | Fonds pour l'environnement mondial |
| Page 36 | Nations Unies |
| Page 37 | Nations Unies |
| Page 38 | Fonds pour l'environnement mondial |
| Page 39 | Fonds pour l'environnement mondial |
| Page 40 | Nations Unies |
| Page 41 | Nations Unies |
| Page 42 | Nations Unies |
| Page 43 | Nations Unies |
| Page 44 | Nations Unies |
| Page 45 | Nations Unies |
| Page 46 | Nations Unies |
| Page 47 | Fonds pour l'environnement mondial Concours photo du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) 2009 |
| Page 48 | Istock Photo |
| Page 49 | Banque mondiale |
| Page 50 | Nations Unies |
| Page 55 | Nations Unies |
| Page 56 | Nations Unies |

PRODUCTION

Auteurs : Bonizella Biagini, Lars Christiansen, Saliha Dobardzic, Rawlestone Moore


Révision et mise en forme : FEM

Maquette : Marti Betz Design

Impression : Professional Graphics Printing Company

Mai 2011



A photograph of Ban Ki-moon, the former Secretary-General of the United Nations, wearing a bright red jacket and a dark blue cap. He is looking intently at a piece of ice he is holding. The background is a vast, flat expanse of white ice under a clear blue sky.

Le Secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, examine un échantillon de glace durant la visite qu'il a effectuée dans la région du cercle polaire pour constater par lui-même les effets du changement climatique sur les icebergs et les glaciers. La visite s'inscrivait dans la campagne menée par le Secrétaire général pour pousser les États membres à sceller un accord équitable, équilibré et efficace à la conférence sur le changement climatique organisée en décembre 2009 à Copenhague.
Cercle polaire en Norvège

LE FEM EN BREF

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) réunit 182 pays, en partenariat avec des institutions internationales, des organisations non gouvernementales et le secteur privé, pour s'attaquer à des problèmes environnementaux à caractère mondial. Organisation financière indépendante, le FEM fournit des aides financières aux pays en développement ou en transition au titre de projets liés à la biodiversité, aux changements climatiques, aux eaux internationales, à la dégradation des sols, à la couche d'ozone et aux polluants organiques persistants. Ces projets ont des effets positifs pour l'environnement mondial, servant de trait d'union entre les enjeux environnementaux locaux, nationaux et mondiaux, et promouvant des moyens d'existence viables.

Créé en 1991, le FEM est aujourd'hui la première source de financement des projets d'amélioration de l'état environnemental du globe. Il a accordé des aides à hauteur de 9,2 milliards de dollars et mobilisé plus de 40 milliards de dollars de cofinancement à l'appui de quelque 2 700 projets dans plus de 165 pays en développement ou en transition. Dans le cadre de son Programme de microfinancements, il a également accordé plus de 12 000 financements sans intermédiaire à des organisations non gouvernementales et à des organismes de proximité.

Le FEM est un partenariat qui rassemble dix organisations : le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUÉ), la Banque mondiale, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque asiatique de développement (BASD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la Banque interaméricaine de développement (BID) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Le Groupe consultatif pour la science et la technologie (STAP) contrôle la qualité technique et scientifique des politiques et des projets du FEM.

www.theGEF.org



fem

FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE